



Rapport financier
semestriel
pour la période du 1^{er}
janvier au 30 juin 2020

Chiffres clés au 30 juin 2020 - IFRS

Encours de
crédit au bilan

3 411 millions
d'euros

Marge nette
d'intérêt

6274k euros

Dépôts en
banque centrale
et établissements
de crédit

588 millions
d'euros

Charges
d'exploitation

5 789k euros

Résultat brut
d'exploitation

299k euros

Common Equity
Tier 1 ratio

15,30%

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL.....	6
I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle.....	6
1. Une structuration robuste.....	6
2. Une politique de liquidité très conservatrice.....	8
3. Un modèle centré sur la relation client.....	8
4. Notation des obligations émises par l'AFL.....	8
II. Revue des activités sur le premier semestre 2020 et faits marquants.....	9
1. Evolution de la situation face à la crise sanitaire.....	9
2. Elargissement de la base actionnariale de l'AFL-ST.....	10
3. Augmentation de l'apport en capital.....	11
4. Adoption d'une raison d'être.....	11
5. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux.....	12
i. Mise à jour annuelle du Prospectus de Base portant programme d'émission d'obligations de la Société.....	12
ii. Lancement des obligations durables.....	12
iii. Autres émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN.....	13
iv. Emissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper).....	13
v. Accès au refinancement en Banque centrale.....	14
6. Production de crédits.....	14
7. Adhésions.....	14
8. Gouvernance.....	15
vi. Transfert du siège social.....	16
III. Résultat de la période pour l'AFL.....	17
1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises.....	17
2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS.....	18
IV. Actif au 30 juin 2020 (normes IFRS).....	20
1. Crédits aux collectivités locales.....	20
2. La réserve de liquidité.....	21
3. Appels de marge et valorisation des swaps de couverture.....	24
V. Dettes et capital au 30 juin 2020 (normes IFRS).....	24
VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	26
VII. Ratios prudentiels et fonds propres.....	36
VIII. Perspectives pour l'exercice 2020 et événements survenus depuis la clôture du semestre.....	38

1.	Activités sur les marchés financiers au second semestre 2020.....	38
2.	Production de nouveaux crédits au second semestre 2020	39
3.	Adhésions au second semestre 2020	39
4.	Prévisions	39
	Attestation du rapport financier semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2020	41
	COMPTES SEMESTRIELS.....	42
I.	Comptes semestriels établis selon les normes IFRS	42
II.	Comptes semestriels établis selon les normes françaises.....	69

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale - Société Territoriale
ALM	Asset and Liability Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ASW	Asset Swap
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One - fonds propres de base de catégorie 1
CGI	Code Général des Impôts
CRG	Comité des Risques Globaux
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks - Association européenne des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper
EMTN	Euro Medium Term Notes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
HQLA	High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité
IDA	Impôts différés d'actifs
IMR	Initial margin requirement - marge initiale requise
LCR	Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de la liquidité
LGFA	Local government funding agencies - Agences de financement des collectivités locales
MNI	Marge nette d'intérêt
MSE	Mécanisme de stabilité européen
NSFR	Net Stable Funding Ratio - taux net de financement stable
PEPP	Pandemic Emergency Purchase Programme
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RRD	Recovery and Resolution Directive - Directive sur le recouvrement et la résolution
RWA	Risk Weighted Asset - actifs pondérés des risques
TCI	Taux de Cession Interne
TCN	Titres de créances négociables
VAN	Valeur Actuelle Nette

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

I. Contexte de création et rappel de la structure du modèle

Autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires et créée le 22 octobre 2013, l'AFL a démarré ses activités opérationnelles en mars 2015, après avoir obtenu en janvier 2015, d'une part, un agrément d'établissement de crédit spécialisé de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et d'autre part, une notation par l'agence Moody's.

Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST, la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (AFL, la filiale établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le Groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a pour objectif de séparer la gestion opérationnelle, qui est de la responsabilité de l'établissement de crédit spécialisé (AFL), de la représentation des actionnaires, le pilotage des garanties et la définition des orientations stratégiques, qui sont du ressort de la Société Territoriale (AFL-ST). Cette séparation des responsabilités permet de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient apparaître sous la forme d'intervention des collectivités membres dans les activités quotidiennes de gestion de l'AFL, de responsabiliser les parties prenantes dans le cadre de leurs missions et enfin de disposer de mécanismes adéquats de contrôle et de surveillance.

A ce titre, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a adopté la règle selon laquelle les administrateurs indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables de la surveillance de l'établissement de crédit.

Les principales missions de l'AFL-ST, maison-mère du groupe, sont les suivantes :

- La représentation des actionnaires ;
- Le pilotage du mécanisme de garantie ;
- La nomination des membres du Conseil de surveillance de l'établissement de crédit ;
- La fixation des grandes orientations stratégiques et le cadre d'appétit au risque ; et
- La promotion du modèle, conjointement avec l'AFL, auprès des collectivités locales en vue de l'augmentation du nombre de membres actionnaires.

Les principales missions de l'AFL, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par l'AFL-ST, sont les suivantes :

- L'octroi de crédits exclusivement aux collectivités membres actionnaires ;
- La levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- La gestion opérationnelle quotidienne des activités financières.

1. Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord¹, établies depuis plusieurs décennies, mais également des agences néo-zélandaise ou japonaise, l'AFL a vocation à être un acteur pérenne du financement des investissements locaux. Tout en intégrant les contraintes propres au droit français, le modèle de l'AFL s'inspire fortement de ses homologues nordiques et plus spécifiquement des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle, qui repose sur la mutualisation des besoins des collectivités locales et sur leur qualité de crédit, permet par leur regroupement de disposer d'une taille suffisante pour emprunter sur les marchés de

¹ Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : Kommunekredit au Danemark créée en 1899, BNG et NWB aux Pays-Bas créées respectivement en 1914 et 1954, KBN en Norvège créée en 1926, Kommuninvest en Suède créée en 1986 et MuniFin en Finlande créée en 1989/1993.

capitaux, notamment sous la forme d'émissions obligataires, afin d'octroyer des crédits simples à taux fixe ou à taux variable aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation du coût de financement sur les marchés de capitaux est le résultat de la grande qualité de crédit de l'AFL qui s'appuie sur des politiques financières prudentes, la qualité des actifs portés au bilan et un double mécanisme de garanties explicites, irrévocables et à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettent d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal à la somme des encours des emprunts d'une durée supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues, tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit moyen long terme. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts en totalité par le mécanisme des Garanties Membres :
 - En tendance, environ 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - Il en résulte que près de 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « Garantie ST » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL qui permet au(x) créancier(s) d'appeler directement en garantie l'AFL-ST. Le plafond de la « Garantie ST » est fixé par le Conseil d'Administration. Il a été rehaussé de 5 à 10 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 28 septembre 2018. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers bénéficiaires.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties² de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la « Garantie ST », voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie ST » peut faire l'objet d'un appel, pour le compte des créanciers garantis, sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. Ce mécanisme d'appel a notamment pour objectif de pouvoir mobiliser les garanties, au profit des créanciers, en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

² Les modèles de garanties sont accessibles sur le site internet de Groupe AFL : www.agence-France-locale.fr

2. Une politique de liquidité très conservatrice

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité qui poursuit trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois ; celle-ci est pour une large part constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions libellées en euro et négociées sur un marché réglementé, des émissions publiques en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de prix de la liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle s'est engagée à borner à une année et demi l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif jusqu'en 2022, année de remboursement de sa première émission benchmark et à une année ensuite et à respecter le ratio réglementaire NSFR (Net Stable Funding Ratio).

3. Un modèle centré sur la relation client

Le Groupe AFL a été conçu pour servir au mieux ses clients, à 3 niveaux :

- En premier lieu, le statut d'emprunteur actionnaire, propre à l'AFL, permet à l'emprunteur de s'assurer que ses intérêts sont au cœur des objectifs du Groupe AFL, par sa position d'actionnaire de la ST. En effet, il revient à la ST d'impulser la stratégie du Groupe, de défendre les intérêts de tous les emprunteurs et de mutualiser les intérêts de chacun au profit de toutes les collectivités locales.
- En second lieu, depuis sa création, l'AFL met en place des services en ligne qui combinent efficacité, sécurité et rapidité avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de ses membres emprunteurs.
- Enfin, une équipe dédiée à la relation avec les collectivités locales permet de répondre aux attentes spécifiques de chacune des collectivités membres.

4. Notation des obligations émises par l'AFL

Après sa création et l'obtention de son agrément bancaire, l'AFL s'était vu attribuer le 29 janvier 2015, une notation à long terme Aa2 et une notation à court terme P-1 par l'agence de notation Moody's, soit un cran en dessous de celle de l'Etat Français, en reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne. A la suite de la baisse de la notation de l'Etat par Moody's le 18 septembre 2015, la notation à long terme de l'AFL a également été abaissée d'un cran à Aa3 avec une perspective stable. Depuis, les notations à long terme et à court terme sont restées inchangées.

L'AFL fait également l'objet d'une notation à long terme AA-, perspective stable et d'une notation à court terme A-1+, perspective stable par S&P Global Ratings Europe Limited (S&P), qui lui a été octroyée le 20 mai 2019.

Le programme d'émissions obligataires de l'AFL est également noté par les agences de notation Moody's et S&P. La notation des obligations émises par l'AFL se situe au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit (« high grade »), bénéficiant, à la date du présent rapport, d'une notation Aa3 par Moody's, assortie d'une perspective stable, et d'une notation AA- assortie d'une perspective stable par S&P.

II. Revue des activités sur le premier semestre 2020 et faits marquants

1. Evolution de la situation face à la crise sanitaire

Organisation face à la crise sanitaire :

A compter du 16 mars, l'ensemble des collaborateurs de l'AFL ont été mis en télétravail, jusqu'au terme de la période officielle de confinement. Parallèlement, une cellule de crise a été mise en place et s'est réunie de façon régulière afin de suivre l'actualité et faire évoluer le dispositif au fur et à mesure des événements et des instructions gouvernementales.

En raison du déménagement initialement prévu pour le 27 mars 2020 dans une organisation de type Flex office d'une part, et des choix stratégiques d'organisation des systèmes informatiques en mode SaaS (logiciel en tant que service) d'autre part, chaque collaborateur a eu, dès le 16 mars au matin, la capacité de se connecter sans difficulté à l'ensemble de ses applications métiers. La banque n'a connu aucun dysfonctionnement au cours de cette période. Aucune action particulière n'a dû être mise en place en raison de la mise en télétravail de l'ensemble des collaborateurs.

Le 11 mai 2020, à la demande de certains collaborateurs, la Société a choisi d'ouvrir les bureaux de la Tour Oxygène, dans un premier temps pour 10 postes seulement et avec des mesures barrières strictes, puis à compter du 2 juin 2020, pour l'ensemble des collaborateurs souhaitant réintégrer les locaux.

Compte tenu de l'organisation complexe pour les collaborateurs ayant des enfants en âge scolaire, la Société a annoncé que le retour physique au bureau n'aurait pas lieu avant le 1er septembre 2020 sur une base obligatoire, en réactivant la charte de télétravail qui prévoit la possibilité de télétravailler une journée par semaine pour toute personne qui en fait la demande.

Suspension des prévisions

Dans un communiqué de presse publié en date du 10 juin 2020, l'AFL a annoncé que, eu égard aux incertitudes qui pèsent sur les conditions économiques et financières consécutives à la crise du Covid 19, à leur gravité et à leur durée, il était difficile à ce stade d'estimer précisément l'impact de la crise sur ses états financiers futurs. C'est pourquoi, tous les effets induits par la crise n'étant pas nécessairement connus, et dans l'attente d'une meilleure visibilité, l'AFL a suspendu ses prévisions pour 2020. Dans ce communiqué, l'AFL précisait toutefois, qu'aucune conséquence majeure n'était alors attendue sur les résultats du 1er semestre 2020 dans la mesure où, pour un niveau de charges stable, ceux-ci proviennent principalement des intérêts, nets des couvertures, générés par l'encours de crédit existant.

Les initiatives européennes en soutien à la reprise de l'activité

Si les premières mesures consécutives à la crise sanitaire ont d'abord été prises au niveau national, par chacun des pays européens, en fonction de situations spécifiques, très rapidement l'Europe a su élaborer à plusieurs niveaux des initiatives en réponse aux effets sans précédents de la crise sanitaire sur les économies et les marchés de capitaux.

Sur le plan monétaire comme sur le plan fiscal et budgétaire, l'Europe a pu ainsi démontrer sa réactivité et sa capacité à soutenir les citoyens, les entreprises et l'ensemble des pays membres.

En premier lieu, la Banque Centrale Européenne a lancé dès le 18 mars le Pandemic Emergency Purchase Programme d'un montant de 750 milliards d'euros, une initiative en vue de prévenir tout risque de liquidité et de refinancement pour la zone euro qu'entraînerait une dislocation des marchés de capitaux. Face à l'arrêt d'activité de

nombreuses sociétés et au risque de faillite auquel certaines d'entre elles font face, la BCE a souhaité par ce programme soutenir les systèmes bancaires et les inciter à maintenir leurs prêts en direction des entreprises et des ménages. La BCE conduira ce programme au moins jusqu'à la fin de l'année 2020, s'assurant que tous les secteurs de l'économie puissent bénéficier d'un soutien financier leur permettant d'absorber le choc lié à la pandémie de Covid-19. Le programme a été porté dans un second temps à un total de 1 350 milliards d'euros.

Très rapidement, cette initiative de la BCE a été suivie d'un plan de soutien conjoint de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement et du Mécanisme de stabilité européen (MSE), pour un total de 540 milliards d'euros afin de venir en soutien aux populations, aux entreprises et aux pays de l'Union, par une assistance financière aux régimes de chômage, des lignes de liquidité et des garanties aux entreprises, des financements à la recherche et au développement de vaccins et aux soins de santé liés à la pandémie et un soutien financier d'urgence en cas de besoin aux pays membres.

Aussi, le choc économique étant bien plus sévère que celui initialement anticipé par le FMI, qui prévoit une contraction de 10,2% du produit intérieur brut des pays de l'Union Européenne en 2020, le Conseil Européen des 17 au 21 juillet a adopté un plan de relance de 750 milliards d'euros au profit des Etats membres, suite à la proposition de la Chancelière Angela Merkel et du Président Emmanuel Macron. Ce plan de relance sera réparti entre des subventions directes aux Etats membres, à hauteur de 390 milliards et des prêts pour 360 milliards. Ces moyens financiers qui viendront abonder le budget communautaire de 1 074 milliards d'euros sur la période 2021-2027, viseront en priorité les pays les plus touchés par la crise du Covid 19.

Ce plan qui a été salué comme une décision historique et qui renforce de manière très importante la solidarité des pays membres de l'Union Européenne, par des transferts des pays les plus riches vers le plus impactés par les conséquences de la pandémie, devrait contribuer à rétablir et soutenir la croissance économique dès 2021.

Ouverture d'une enveloppe de prêts d'un milliard et demi d'euros aux collectivités par l'AFL

Prenant en compte le rôle majeur que les collectivités locales ont à jouer dans la relance économique de la France, leur bonne santé financière en amont de la pandémie, et la nécessaire prise en compte des baisses de recettes que cette crise génère, afin de leur permettre d'effectuer des investissements qui vont profiter aux différents acteurs locaux, l'AFL s'est mobilisée pour assurer une totale continuité dans le financement de ses collectivités membres, en ouvrant dès le mois d'avril une enveloppe de 1,5 milliard d'euros sur 12 mois, ressource financière importante, nécessaire en complément du plan de relance gouvernemental.

2. Elargissement de la base actionariale de l'AFL-ST

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique en son article 67 modifie l'article L.1611-3-2 du code général des collectivités territoriales et dispose que « les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux » peuvent désormais adhérer à l'AFL.

Cette disposition vient ainsi élargir le périmètre des collectivités susceptibles d'adhérer à l'AFL, jusqu'ici limité aux communes, départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et établissements publics territoriaux (EPT).

Le décret n°2020-556 du 11 mai 2020 publié le 12 mai 2020 vient définir les critères d'éligibilité des nouveaux actionnaires de l'AFL, avec des seuils qui s'appliquent à la

situation financière et au niveau d'endettement de toute entité entrant au capital de l'AFL depuis sa date de publication.

L'Assemblée générale de l'AFL du 7 mai 2020 ainsi que celle de l'AFL-ST du 28 mai 2020 ont modifié les statuts des deux sociétés pour intégrer les syndicats au périmètre des nouvelles collectivités susceptibles d'adhérer à l'AFL. Ainsi, l'AFL a pu accueillir son premier syndicat intercommunal parmi ses membres le 29 juin 2020, le Syndicat intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne (54).

Il sera proposé à une assemblée générale extraordinaire ultérieure l'élargissement de l'adhésion à d'autres entités publiques au-delà du premier cercle des syndicats. Des travaux sont en cours au sein des équipes de l'AFL en vue de séquencer et préparer cet élargissement.

3. Augmentation de l'apport en capital

Dans le cadre de la revue du nombre d'actions à acquérir par les nouveaux membres, le Comité Stratégique du 29 juin 2020, a recommandé d'augmenter le montant de l'ACI, par une hausse du facteur k. Cette hausse a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2020, qui conduira, à compter du 1^{er} janvier 2021, à passer le montant de l'ACI pour les nouveaux adhérents à 0,9% de l'encours de dette, et à 0,30% des recettes réelles de fonctionnement, lorsque ces dernières sont retenues pour le calcul de l'ACI.

4. Adoption d'une raison d'être

La raison d'être :

S'inscrivant dans les dispositions de la loi Pacte et s'appuyant sur une volonté politique forte de la part de ses instances, l'AFL a, depuis fin 2019, lancé une démarche visant à réaffirmer son identité dans le paysage du financement des collectivités. Cette approche collective impliquant directement l'ensemble de ses parties-prenantes : collectivités locales, salariés, représentants des collectivités actionnaires, partenaires et fournisseurs, a abouti à l'adoption d'une raison d'être le 28 mai 2020 par l'Assemblée générale des actionnaires de l'AFL-ST.

Cette raison d'être est : « Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ». Cette raison d'être spécifie la singularité du Groupe et vient formaliser son ADN, tel que l'avaient défini ses fondateurs.

Cette raison d'être se décline sous la forme d'un manifeste et d'une nouvelle identité visuelle. Intégrée dans les statuts de l'AFL-ST, le Conseil de surveillance de l'AFL a décidé qu'elle serait également proposée pour intégration dans les statuts de l'AFL à sa prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cette raison d'être s'accompagne d'un « manifeste des collectivités locales », texte initié par les collectivités membres qui vise à rappeler l'essence de l'établissement bancaire :

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin,

nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

Une nouvelle identité visuelle, incarnation graphique de la raison d'être :

Le Groupe AFL a présenté le 28 mai 2020 une nouvelle identité visuelle, autour d'un nouveau logo, symbole de l'affirmation de cette raison d'être. Un logo plus moderne, soulignant l'ancrage de l'AFL dans les territoires, qui s'est décliné au cours des semaines suivantes sur l'intégralité de ses outils de communication.

5. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

i. Mise à jour annuelle du Prospectus de Base portant programme d'émission d'obligations de la Société

La Société a procédé à la mise à jour annuelle de son programme d'émission de titres de créances (Euro Medium Term Notes), qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 juin 2020 dans le prolongement de l'arrêté des comptes annuels 2019.

Ce programme inclut deux nouveautés majeures :

- D'une part, il reflète l'élargissement de la base des collectivités susceptibles de devenir actionnaires de l'AFL-ST et garantes des titres émis par l'AFL, aux syndicats intercommunaux et aux syndicats mixtes ;
- D'autre part, le programme intègre désormais la possibilité pour l'AFL d'émettre des Obligations Durables afin de financer ou refinancer tout ou partie des dépenses d'investissement des collectivités membres consacrées à des projets à impact social, environnemental ou durable. Ainsi, leurs investissements relatifs à l'accès aux services sociaux essentiels et de base, à la transition énergétique et écologique, aux infrastructures durables, au développement des communes ou encore à la cohésion territoriale seront éligibles à ce mode de financement, conformément au Dispositif d'émission d'obligations durables de l'AFL.

La finalisation de cette mise à jour permet ainsi à la Société de réaliser pour l'exercice 2020 de nouvelles émissions obligataires sur autorisation de son Directoire, dans la limite d'un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 1,2 Milliard d'euros, autorisée par le Conseil de surveillance du 12 décembre 2019.

ii. Lancement des obligations durables

Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux objectifs de développement durable, l'AFL a donné dès 2019, le coup d'envoi d'un projet ayant pour objectif d'émettre des Obligations Durables. Ce projet permet de contribuer au financement du développement durable dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées tout en répondant à une forte demande des investisseurs en matière de

transparence des actifs qui sont financés par l'AFL. Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'Obligations Durables, conformément aux principes des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des Sustainability Bond Guidelines 2018 développés et promus par l'association internationale des marchés de capitaux (ICMA). Ce dispositif a été revu par Vigéo, l'agence de notation sociale et environnementale, qui le 9 janvier 2020 a émis une assurance raisonnable (le plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'AFL et sur la contribution du Document Cadre au développement durable, à l'exception de 2 des 10 catégories éligibles (la "Prévention et réduction de la pollution", et les "Infrastructures accessibles et durables") pour lesquelles Vigéo a exprimé une assurance modérée (le second niveau d'assurance). C'est à l'issue de la période sous revue, le 13 juillet 2020, que la première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'euros a été réalisée par l'AFL.

iii. Autres émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN

Au mois de janvier 2020, l'AFL a réalisé sous programme EMTN trois émissions constituant des abondements immédiatement fongibles avec des souches obligataires existantes. La première transaction libellée en dollar australien et d'une taille de 65 millions AUD, soit 40,2 millions d'euros équivalents, abonde une émission existante ayant une échéance en juin 2030 à une marge d'émission de 19 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT). La seconde transaction d'un montant de 100 millions d'euros, qui est un abondement de la souche en euro d'échéance juin 2026, a été effectuée à OAT plus 27,3 points de base. La troisième transaction d'un montant de 60 millions d'euros, est un nouvel abondement de la souche en euro d'échéance juin 2028, effectuée à 26,3 points de base au-dessus de l'OAT.

L'AFL a également effectué pendant la crise financière, le 9 avril 2020, un abondement de la souche obligataire 2028 d'un montant de 60 millions d'euros à une marge de 35 points de base contre la courbe des OAT, ce qui représente un niveau très attractif, eu égard aux conditions qui prévalaient alors sur les marchés.

Ces abondements contribuent à renforcer la liquidité des émissions publiques et libellées en euro de l'AFL dont l'encours au 30 juin 2020 s'élève à 3 660 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2020, l'AFL a levé 260,3 millions d'euros sur le marché obligataire, ce qui correspond à 22% du programme annuel de financement pour 2020, à une marge moyenne pondérée de 27,6 points de base au-dessus de la courbe des OAT et avec une maturité moyenne pondérée de 7,5 années. Ces levées de fonds, complétées de nouvelles transactions effectuées en juillet 2020, dont l'émission benchmark de 500 millions d'euros et 2 placements privés de 50 millions d'euros chacun, permettent à l'AFL de disposer d'une situation de liquidité très confortable en prévision de la demande de crédit attendue de la part de ses emprunteurs notamment sur la deuxième partie de l'année.

Au programme d'emprunt à moyen et long terme de l'AFL pour 2020, approuvé par le Conseil de Surveillance le 12 décembre 2019, d'un montant maximum de 1,2 milliard d'euros, s'ajoute une autorisation de tirage de 400 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP pour l'exercice 2020.

iv. Emissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper)

Au premier semestre 2020, en dépit de conditions de marché temporairement détériorées, l'AFL est restée active sur le marché monétaire en effectuant des tirages réguliers de papier commercial libellés en dollar, en euro et en livre sterling, dans le cadre de son programme d'émission à court terme ECP. L'encours moyen d'ECP sur la période s'est élevé à 230 millions d'euros.

v. Accès au refinancement en Banque centrale

Le 11 juin 2020, l'AFL a mis en production le dispositif de mobilisation des prêts en banque centrale (TRiCP - TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit potentielle, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme soit 2 279 millions d'euros au 30 juin 2020.

6. Production de crédits

En ce qui concerne la production de prêts à moyen et long terme pour 2020, l'AFL poursuit un objectif fixé à 800 millions d'euros. Au 30 juin 2020, la production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 247,5 millions d'euros, pour 68 contrats de crédit ayant une maturité moyenne de 16,8 années. A cela s'ajoute une production de 52,8 millions de crédits de trésorerie.

A la fin du semestre, l'encours sur la clientèle, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 3 262,2 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 280,5 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 3 542,7 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

Quoique saisonnier, le recours à l'emprunt par les collectivités a été plus dynamique sur le premier semestre 2020, qu'il ne l'avait été au cours des années précédentes et ce en dépit de la crise Covid et des élections municipales qui se sont tenues au premier semestre 2020, et qui généralement se traduisent par une baisse des investissements et partant des besoins de financement. A noter le premier crédit effectué à un syndicat des eaux, en Meurthe et Moselle, qui a décidé récemment d'adhérer à l'AFL. Si l'activité de crédit est légèrement supérieure à celle de l'an passé à la même époque, l'AFL n'en déduit pas pour autant que la production annuelle devrait être supérieure à l'objectif de 800 millions d'euros initialement annoncé pour l'exercice 2020.

7. Adhésions

Au cours du premier semestre de l'exercice 2020, le Groupe AFL a clôturé deux opérations d'augmentation de capital, qui ont permis l'entrée au capital de l'AFL-ST de 17 collectivités nouvelles, portant le nombre total de collectivités actionnaires de la société-mère du Groupe à 369.

Parmi ces 17 nouvelles collectivités membres figurent 2 intercommunalités et 15 communes.

Au 30 juin 2020 le capital social de l'AFL-ST est porté à 158.991.500€, et celui de l'AFL à 151.000.000€. A la même date, le capital promis atteint 181,3 millions d'euros pour un objectif de 200 millions d'euros à l'issue du plan stratégique 2017-2021.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des pouvoirs de vote par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2020 après la 24^{ème} augmentation de capital.

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	3	25 979	15 239	9,66%
Département	8	25 630	18 546	11,75%
Commune	277	49 358	46 381	29,39%
EPCI	81	80 323	78 825	49,95%
<i>dont Métropole</i>	<i>12</i>	<i>64 080</i>	<i>64 080</i>	<i>40,61%</i>
<i>Etablissement Public Territorial</i>	<i>4</i>	<i>4 292</i>	<i>3 582</i>	<i>2,27%</i>
<i>Communauté Urbaine</i>	<i>5</i>	<i>3 546</i>	<i>3 467</i>	<i>2,20%</i>
<i>Communauté d'Agglomération</i>	<i>22</i>	<i>7 023</i>	<i>6 358</i>	<i>4,03%</i>
<i>Communauté de Communes</i>	<i>38</i>	<i>1 381</i>	<i>1 338</i>	<i>0,85%</i>
TOTAL	369	181 290	158 992	100%

8. Gouvernance

▪ *Renouvellement des membres du Directoire*

Lors de sa réunion en date du 26 mars 2020, le Conseil de surveillance a approuvé le renouvellement et les conditions du renouvellement de l'ensemble des mandats des membres du Directoire (Yves Millardet, Thiébaud Julin, Ariane Chazel), pour une durée expirant, conformément aux dispositions statutaires, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 et tenue dans l'année 2026.

▪ *Changement du représentant permanent du Département de la Seine-Saint-Denis*

Lors de sa réunion du 30 juin 2020, le Conseil d'administration de la Société Territoriale a constaté la désignation de M. Daniel Guiraud en qualité de représentant permanent du Département de la Seine-Saint-Denis, en remplacement de M. Stéphane Troussel, avec effet immédiat.

Suite à ce changement de représentant, le Conseil d'administration de l'AFL-ST est composé de 15 membres dont 2 personnes physiques assurant sa présidence et sa vice-présidence et 13 collectivités locales actionnaires, comme suit :

	Comités spécialisés	
	Comité d'audit et risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise
Monsieur Jacques Pélissard Président du Conseil		
Monsieur Richard Brumm Vice-président du Conseil		
Région Pays de la Loire Représentée par M. Laurent Dejoie		
Région Occitanie Représentée par Mme Claire Fita		
Département de l'Essonne Représenté par M. Dominique Echaroux	■	
Département de la Savoie Représenté par M. Luc Berthoud		◇
Département de la Seine-Saint-Denis Représenté par M. Daniel Guiraud		
Commune de Conches-en-Ouche Représentée par M. Jérôme Pasco	◇	
Commune de Grenoble Représentée par M. Hakim Sabri		
Métropole du Grand Nancy Représentée par M. Pierre Boileau	◇	
Métropole Européenne de Lille Représentée par M. Michel Colin		
Métropole de Lyon Représentée par Mme Karine Dognin-Sauze		◇
Eurométropole de Strasbourg Représentée par Mme Caroline Barrière	◇	
Commune de Roquefort-sur-Soulzon Représenté par M. Bernard Sirgue		■
Toulouse Métropole Représentée par M. Sacha Briand		

■ Président du Comité

◇ Membres du Comité

vi. Transfert du siège social

Le déménagement des équipes opérationnelles de l'AFL était initialement prévu pour le 27 mars 2020, et le transfert du siège social devait être réalisé à sa suite, avec effet au 31 mars 2020. Le déménagement a dû être reporté du fait des mesures de confinement réglementaires.

Le Conseil de surveillance du 26 mars 2020 a autorisé le transfert du siège social, et les modifications en résultant, tout en déléguant au Président du Directoire le soin d'en fixer la date effective.

Par sa décision du 15 juin 2020, le Président du Directoire a transféré le siège social au 112 rue Garibaldi avec effet au 22 juin 2020. La décision de transfert du siège social sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant à titre ordinaire.

L'accueil du personnel dans les locaux et le transfert du siège social au 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon a eu lieu le 22 juin 2020.

III. Résultat de la période pour l'AFL

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2020 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2020 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 6 413K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 221K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des revenus de commissions de 12K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 97K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2019 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 279K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 4 643K€, à des plus-values sur cessions de titres de 409K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des charges de commissions de 10K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 237K€.

La marge d'intérêt de 6 221K€, réalisée au 30 juin 2020, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 741K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 661K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif au cours de la période ; et
- Les revenus d'intérêt sur la dette et le collatéral pour un montant de 4 140 K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 425K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 342K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 83K€ qui se décompose en 207K€ de moins-values de cessions et en 290K€ de plus-values de cessions.

Au 30 juin 2020, les charges générales d'exploitation, une fois retranchés les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 148K€ contre 5 042K€ au 30 juin 2019. Elles comptent pour 2 486K€ de charges de personnel contre 2 458K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 2 662K€ pour les charges administratives après transferts et refacturation à la Société Territoriale contre 2 584K€ pour le premier semestre 2019. Cette légère progression des dépenses administratives trouve son explication dans la hausse des impôts et taxes qui passent de 410K€ au 30 juin 2019 à 530K€ au 30 juin 2020.

La baisse des transferts de charges administratives de 749K€ au 30 juin 2019 à 541K€ s'explique par des frais de notation des émissions de dettes en baisse en raison d'un

moindre volume d'émissions effectué au cours du premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019.

Le résultat au 30 juin 2020 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 644K€ sur la période contre 1 030K€ pour le premier semestre 2019, baisse qui correspond à la fin de l'amortissement de la première tranche du système d'information mais qui intègre néanmoins de nouvelles dotations aux amortissements liées à la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à 621K€ à comparer à -793K€ pour le premier semestre 2019.

Après la mise au rebut d'immobilisations incorporelles pour un montant de 21K€, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2020 fait ressortir un bénéfice de 600K€ contre une perte de 793K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 409K€.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS.

La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises, sur les inefficacités de couverture de taux d'intérêts et de change, sur la comptabilisation de dépréciations ex-ante du portefeuille de titres et de crédits et sur la comptabilisation des contrats de location.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

<i>En K€</i>	30 juin 2019
Résultat net - normes françaises	600
<i>Retraitements IFRS</i>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	-97
Provisions pour dépréciation IFRS 9	-453
Inefficacités de couverture des instruments financiers	-281
Activation d'Impôts différés sur autres différences temporaires	152
Autres retraitements	55
Résultat net normes IFRS	-24

2. Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2020 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 6 088K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 274K€, à des plus-values de cession de titres en juste valeur par OCI de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité,

à des revenus de commissions pour 12K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 281K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2019 au terme duquel le PNB s'élevait à 4 936K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 4 639K€, à des plus-values sur cessions de titres de 409K€, à des charges de commissions de 10K€ et à et un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 103K€.

La marge d'intérêt de 6 274K€, réalisée au 30 juin 2020, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 741K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 605K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif au cours de la période ; et
- Les revenus d'intérêt sur la dette et le collatéral pour un montant de 4 138 K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 425K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 342K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 83K€ qui se décomposent en 207K€ de moins-values de cessions et en 290K€ de plus-values de cessions.

Le résultat net de la comptabilité de couverture est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres mentionnée précédemment pour -342K€ et d'autre part d'un montant de -281K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, 882K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture et -867K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2020, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 918K€ contre 4 887K€ au 30 juin 2019. Elles comptent pour 2 486K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 458K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent, une fois les refacturations retranchées, à 2 432K€ contre 2 429K€ au 30 juin 2019. On notera à cet égard la hausse des impôts et taxes qui passent de 410K€ au 30 juin 2019 à 530K€ au 30 juin 2020.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2020 s'élèvent à 871K€ contre 1 146K€ au 30 juin 2019, soit une baisse de 275K€ qui correspond à la fin de l'amortissement de la première tranche du système d'information et qui intègre également l'application de la norme IFRS 16 suite à la décision de l'AFL d'occuper de nouveaux locaux, avec notamment la mise en place d'un nouveau bail commercial, après avoir quitté ses anciens bureaux de la Tour Oxygène.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à 299K€ à comparer à -1 097K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 est négatif sur le premier semestre 2020 de 453K€, traduisant une augmentation des dépréciations. En effet, étant donné la nature des actifs portés au bilan de l'AFL, l'augmentation des dépréciations provient pour

l'essentiel des effets de la crise sanitaire et de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarios macro-économiques par classe d'actifs.

Après l'imputation du coût du risque conformément à la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2020, s'établit à -155K€ à comparer -1 104K€ au 30 juin 2019.

Enfin, après la mise au rebut de 21K€ d'immobilisations incorporelles et l'activation d'impôt différé d'actifs positifs de 152K€ liés aux retraitements IFRS, le premier semestre de l'exercice 2020 se solde ainsi par un résultat net négatif de 24K€ à comparer à une perte de 1 030K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui comme indiquée ci-dessus avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 409K€.

IV. Actif au 30 juin 2020 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que de la juste valeur des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2020, les actifs de l'AFL étaient constitués pour une part en constante progression de prêts aux collectivités locales membres. L'augmentation significative des dépôts effectués par l'AFL auprès de la Banque de France sont le résultat de plusieurs levées de fonds effectuées au cours de la période, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits. Il en résulte que le pourcentage de la liquidité net des engagements de crédit non décaissés par rapport au total de bilan, s'élève à 20% au 30 juin 2020, contre 14% au 31 décembre 2019.

Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

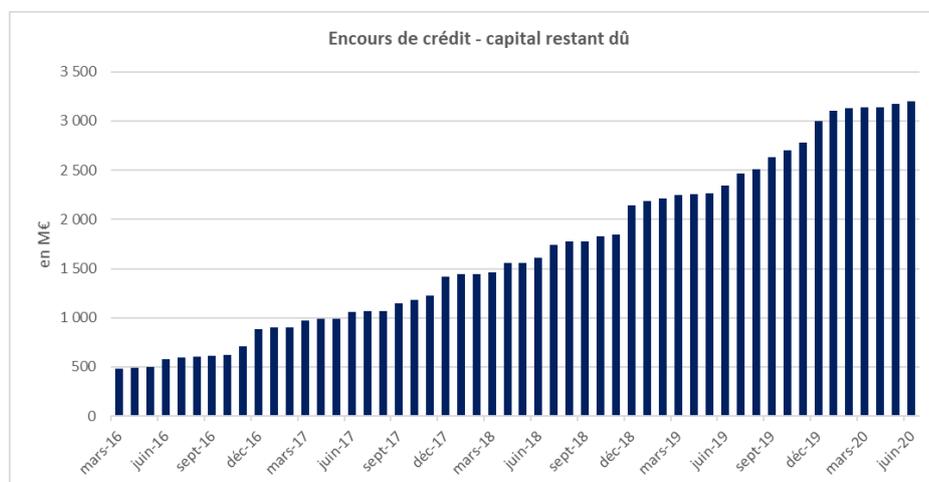
en milliers d'euros	30-juin-20	30-juin-19
Prêts et opérations avec la clientèle	3 411 437	2 502 043
Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres	518 012	661 649
Actifs détenus au coût amorti	190 546	149 051
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors appels de marge	139 883	104 828
Appels de marge	88 630	88 165
Caisses, banques centrales	448 057	413 476
Instruments dérivés de couverture	179 899	118 321

1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2020, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 3 411 millions d'euros contre 3 161 millions d'euros au 31 décembre 2019 après prise en compte, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts (variation de la juste valeur de la composante taux couverte). Ce portefeuille doit être complété des crédits signés mais non décaissés et qui figurent au hors bilan, pour disposer d'une vue globale sur l'encours de crédit de l'AFL. Au 30 juin 2020, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 280,5 millions d'euros contre 317,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ainsi, au 30 juin 2020, la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 3 691,9 millions d'euros contre 3 478,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

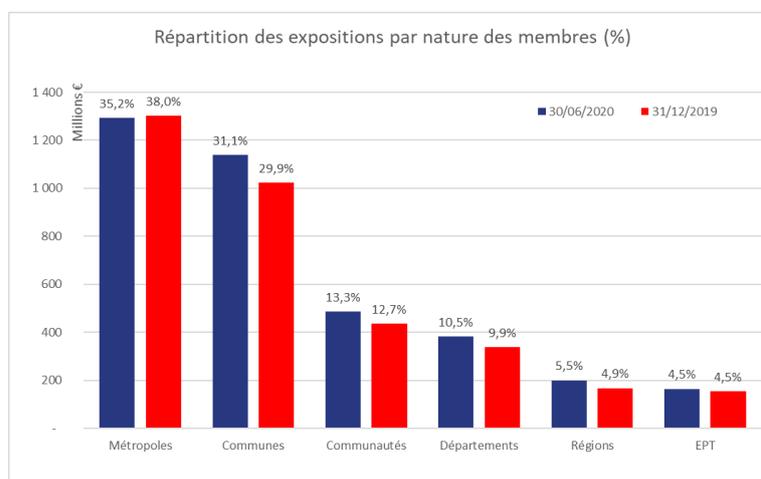
L'évolution mensuelle de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme, exprimé sur la base du capital restant dû, est présentée dans le graphique ci-dessous.

Evolution de l'encours de crédit



Au 30 juin 2020, le portefeuille de prêts est constitué à 79,6% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 80,6% au 31 décembre 2019 et 84,3% au 30 juin 2019. L'exposition sur les départements passe de 8,7% au 30 juin 2019 à 9,9% au 31 décembre 2019 et 10,5% au 30 juin 2020 et celle sur les régions de 6% au 30 juin 2019 à 4,9% au 31 décembre 2019 et à 5,5% au 30 juin 2020. Enfin, celle sur les EPT progresse de 1% au 30 juin 2019 à 4,5% au 31 décembre 2019 ainsi qu'au 30 juin 2020.

Répartition des expositions par type de collectivités locales



Au 30 juin 2020, la maturité résiduelle de l'encours de crédit s'élève à 15 années.

2. La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux

obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2020, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 1 296,5 millions d'euros contre 947,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit un montant correspondant à plus de 12 mois de besoin de trésorerie. Cette réserve de liquidité se divise en 3 segments principaux :

- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro et à la Banque de France pour un montant de 472,8 millions d'euros ;
- Des dépôts à terme à 1 mois pour un montant de 115,1 millions d'euros ; et
- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA³, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité, pour un montant de 708,6 millions d'euros.

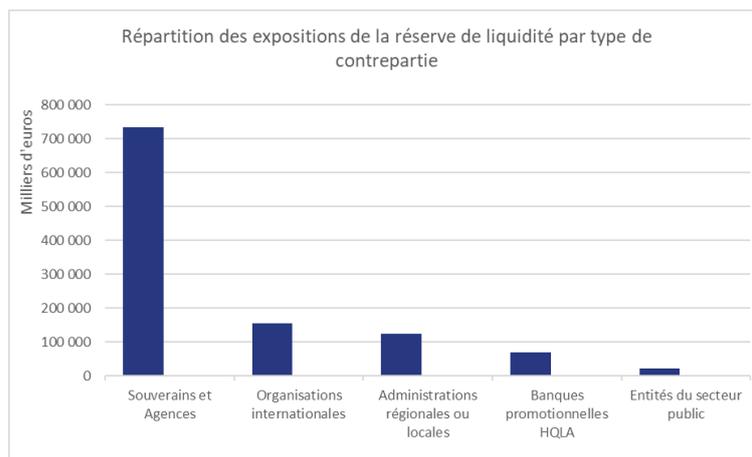
Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2020, 86,3% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA » avec une forte dominante sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore des pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie⁴

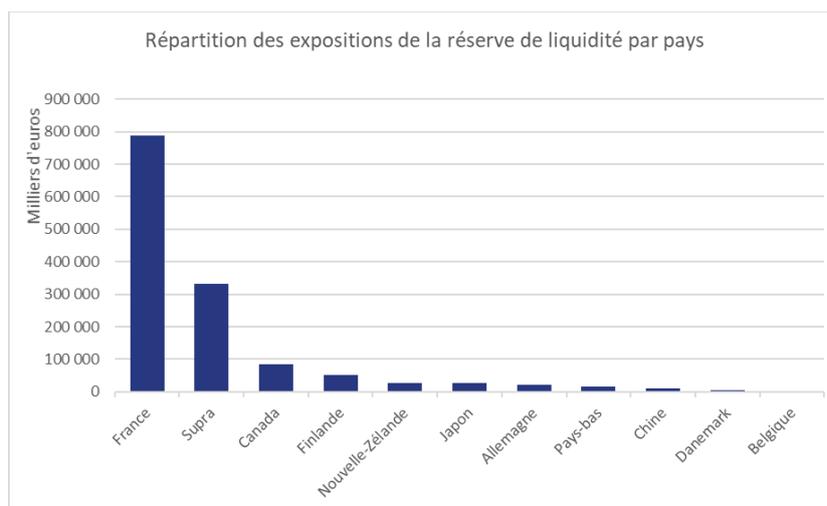
³ High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité.

⁴ Les banques « promotionnelles » ou banques publiques de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.



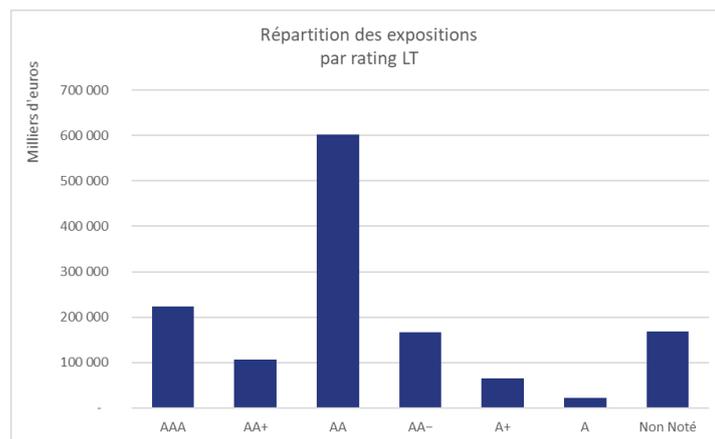
Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité portent pour une part importante sur des émetteurs français mais aussi européens et internationaux, contribuant ainsi à la bonne résilience du portefeuille dans une situation de volatilité importante des marchés financiers.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays



La notation de l'ensemble des expositions que l'AFL porte dans sa réserve de liquidité reste très élevée.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation



3. Appels de marge et valorisation des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, le solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué de la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt et de change et des appels de marge qui y sont associés, à la chambre de compensation LCH Clearnet pour l'essentiel, sachant que l'AFL compense la quasi-totalité de sa production de dérivés de taux d'intérêt, et aux banques contreparties de l'AFL pour une part très limitée. Ces appels de marge s'élèvent à 87,06 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant est en progression sensible en raison d'une sensibilité naturelle plus forte du bilan à la baisse des taux et à l'aplatissement de la courbe ainsi qu'une sensibilité à la hausse de l'euro contre les autres devises pour ce qui concerne les swaps de change. Ce montant doit également être augmenté des dépôts de garantie (IMR) auprès de la chambre de compensation d'un montant de 44,2 millions d'euros au 30 juin 2020, initialement couvert en cash et désormais couverts par des titres de la réserve de liquidité dont la valeur au 30 juin s'élève à 59 millions d'euros. A la même date, les appels de marge reçus s'élevaient à 1,6 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2020	
	Valeur nominale	Valeur mark to market
Swaps de taux d'intérêt	8 799 782	-81 163
Swaps de devises	704 833	-2 890
Total général	9 504 616	-84 054

- **Titrisation**

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

V. Dettes et capital au 30 juin 2020 (normes IFRS)

Outre les fonds propres, le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL et non

amorties dans l'intervalle. Le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

Au 30 juin 2020, l'encours de dettes de l'AFL est composé de cinq émissions publiques cotées à moyen et long terme et libellées en euros, pour un encours de 3 660 millions d'euros, de quatre placements privés libellés en euros pour un total de 250 millions d'euros, d'un placement privé libellé en dollar US d'un montant de 100 millions de USD, d'un placement privé libellé en couronne suédoise d'un montant de 500 millions de SEK et d'un placement privé en dollar australien d'un montant de 80 millions de AUD.

A ces instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en dollar US et livre sterling pour un encours total de 354 millions d'euros au 30 juin 2020.

La valeur comptable de ce portefeuille de dettes au 30 juin 2020 s'élève à 4 618 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2019 s'élevait à 4 037 millions d'euros. Cette progression reflète l'augmentation du bilan consécutive au développement des activités de l'AFL et répond à une stratégie prudente consistant à lever des ressources en anticipation de la période de production de crédit.

Au terme des deux augmentations de capital effectuées suite à l'adhésion de 17 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST au cours du premier semestre 2020, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 151 000 000€ au 30 juin 2020 contre 146 800 000 au 31 décembre 2019.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes représentées par un titre	4 618 804	4 036 974
Capitaux propres	126 098	123 854

VI. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cette section décrit les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations de l'AFL à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives de l'AFL.

Les risques propres à l'activité sont présentés par principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que l'AFL considère comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. Les chiffres d'exposition présentés informent sur le degré d'exposition de l'AFL mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

A. Les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'AFL.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes (fermetures de frontières, interdictions de voyager, mesures de confinement...) ont été prises dans de nombreux pays pour lutter contre la propagation du virus. A la date de rédaction du rapport, la pandémie n'est pas circonscrite et de nouvelles mesures sont mises en place.

En raison de l'internationalisation des économies, du poids considérable des échanges commerciaux et de l'internationalisation des chaînes d'approvisionnement, la propagation du virus et les mesures sanitaires prises ont eu et continueront à avoir un impact important sur les économies et les marchés financiers dans le monde entier, et ainsi pourraient affecter négativement l'activité et les résultats de l'AFL.

La baisse de la consommation et des échanges commerciaux d'une part et la chute de la production d'autre part ont entraîné une récession brutale en France, ainsi que dans de nombreux pays. Celle-ci est estimée par le FMI à -10,2% en année pleine pour les pays de la Zone Euro. Selon l'OCDE⁵, la baisse du PIB en 2020 atteindrait -11,4% en France, entraînant une hausse du chômage à 12,3% de la population active et une augmentation de la dette publique de 18% à près de 120% du PIB. Toutefois, à la date du rapport, une amélioration des prévisions seraient attendues.

Les réponses à la crise ont été multiples, aussi bien au niveau national par l'intervention des gouvernements et des banques centrales, qu'au niveau international, par de nombreuses initiatives des grands bailleurs de fonds. En ce qui concerne l'Europe, les actions conjointes et multiples notamment de la Banque Centrale Européenne, mais aussi de la Commission et du Conseil ont été déterminantes pour restaurer la confiance des agents économiques, améliorer la liquidité sur les marchés et permettre le redémarrage des économies. C'est notamment l'objectif poursuivi par la mise en place d'un plan de relance pour l'Europe et l'adoption du budget 2021-2027 à l'issue du Conseil des chefs d'Etat du 21 juillet 2020 aux termes desquels un ensemble complet de mesures a été adopté. Cet ensemble de mesures a vocation à aider les pays de l'Union Européenne à se reconstruire après la pandémie de COVID-19 et soutenir les investissements notamment dans les transitions verte et numérique. Ces mesures devraient permettre d'ancrer la reprise économique à moyen et long terme, après les actions vigoureuses déployées par la BCE dès mars 2020 pour éviter une dislocation des marchés et restaurer le fonctionnement des économies.

Les conséquences de cette crise pour l'AFL se situent principalement à trois niveaux :

- Au cours du premier semestre 2020, le marché du financement du secteur public local français, qui constitue le marché sur lequel l'AFL effectue l'ensemble de ses

⁵ Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020 - OECD

opérations de crédit, a été significativement affecté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a notamment entraîné le report du second tour des élections municipales. La récession en France devrait se traduire par une contraction d'une partie des recettes fiscales et tarifaires des collectivités locales, qui pourraient réduire à court et moyen terme leur capacité d'autofinancement et partant leurs dépenses d'investissement et éventuellement leur recours à l'emprunt même si celui-ci est traditionnellement moins soutenu en début de mandat pour le bloc communal. Selon la mission conduite par le député Jean-René CAZENEUVE, les recettes des collectivités locales, toutes catégories confondues, pourraient diminuer d'environ 7,5 Mds€ en 2020, cette donnée ayant vocation à être actualisée au cours de l'année. Les collectivités locales françaises, uniques emprunteurs et actionnaires du Groupe AFL ont été et continueront d'être sollicitées afin d'accompagner les populations et la reprise économique, ce qui aura des répercussions sur les dépenses locales, dont il n'est néanmoins pas encore possible d'évaluer les montants. Ceux-ci seront variables selon les segments de collectivités et fonction de leur situation financière individuelle initiale et pourraient modifier le comportement des emprunteurs publics locaux. Il convient de rappeler qu'avant la crise, la santé financière des collectivités locales était globalement solide et que les mesures d'urgence prises (LFR3) et celles à venir (PLF2021) ont vocation à réduire l'impact en particulier pour les plus affectées et les plus fragiles.

- L'augmentation significative de l'endettement public en France, consécutif aux dépenses gouvernementales de soutien aux ménages et aux entreprises, a entraîné et pourrait encore entraîner pour les prêteurs de la sphère publique française, dont l'AFL fait partie, une augmentation de leur coût de refinancement sur les marchés, celui-ci étant fortement lié au prix auquel le gouvernement français emprunte lui-même auprès des investisseurs. La dette publique de l'Etat français et dans une moindre mesure celle des collectivités pourrait connaître une augmentation dans les années futures dans le cadre des plans de relance contracycliques lancés, ce qui pourrait peser sur la qualité de crédit de la France et des collectivités.
- Au-delà de la France, le haut niveau d'endettement des États, consécutif aux politiques de soutien budgétaires qui ont été mises en œuvre, pourrait avoir des répercussions négatives sur la situation des marchés financiers sur lesquels opèrent les établissements de crédit - dont l'AFL - ainsi que sur la qualité de ces contreparties.

Au premier semestre 2020, la production de crédits à moyen et long terme de l'AFL a été dynamique à hauteur de 247,5 millions d'euros dans l'environnement décrit plus haut. L'AFL a repris ses opérations de refinancement dès le mois d'avril 2020. Elle dispose au 30 juin 2020 d'une réserve de liquidité lui permettant de faire face à plus d'un an de besoins de fonctionnement. Pour le futur et dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, il ne peut néanmoins être assuré que ces tendances se maintiennent.

Ce contexte a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque de l'AFL. Cette hausse reflète l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 en lien avec la crise sanitaire. Le coût du risque s'établit à 453 k€ au 30 juin 2020 et correspond à 1.8 point de base des expositions pour 1 point de base au 31 décembre 2019. Dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, le niveau de provisionnement est susceptible d'augmenter dans le futur.

Outre cet impact, les résultats et la situation financière de l'AFL au 30 juin 2020 ont été affectés par la hausse des *spreads* qui a impacté le coût des opérations de refinancement effectuées par l'AFL à partir d'avril 2020. La marge d'intérêt des crédits octroyés aux collectivités membres a augmenté dans le même temps. L'impact négatif de la hausse des *spreads* de crédit des émetteurs des titres de la réserve de liquidité sur les fonds propres a été atténué par les mesures dites du « CRR quick fix ».

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision des impacts. Les conséquences sur l'AFL dépendront de la durée de la pandémie,

des mesures prises par les gouvernements et banques centrales et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

Les mesures de confinement ont amené l'AFL à recourir massivement au travail à distance. Ce fonctionnement accroît le risque opérationnel et en particulier le risque de cyber-attaque. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

A. Le contexte économique, financier, politique, institutionnel et sanitaire de la France sur laquelle l'AFL exerce son activité de prêteur ainsi que celui des zones sur lesquelles l'AFL se finance peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de l'AFL et sur ses résultats.

L'AFL étant un établissement financier dédié au financement des collectivités locales françaises, son activité est sensible à l'évolution de l'environnement économique, politique, institutionnel et sanitaire en France et en Europe et au dynamisme du secteur public local français.

Toute évolution défavorable des perspectives économiques en France pourrait freiner les investissements des collectivités, ce qui pourrait être susceptible de diminuer la production de crédit de l'AFL.

L'exposition de l'AFL au secteur public local français la soumet en outre aux risques provenant de la situation sociale en France, qui peut peser sur le budget des collectivités, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des collectivités, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des collectivités et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'AFL.

Le marché du financement du secteur public local sur lequel évolue l'AFL pourrait également se réduire pour des raisons institutionnelles ou politiques propres à la France prenant la forme de freins et/ou de contraintes posés par l'Etat français sur l'endettement des collectivités, ou dans l'hypothèse où les collectivités feraient face à des incertitudes juridiques et/ou budgétaires.

L'AFL, qui se finance sur les marchés financiers internationaux, est sensible à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, mondial, qui pourraient résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des taux d'intérêt ou des taux de change, d'un défaut souverain, de la dégradation de la notation de la France, dont dépend la notation des collectivités membres, à la fois garants des emprunts de l'AFL sur les marchés financiers et contreparties de l'AFL dans le cadre des crédits moyen-long terme qui leur sont octroyés et celle de l'AFL, du Brexit, de pandémies ou de changements climatiques.

En outre, si l'un de ces événements devait conduire à l'abaissement de la notation de la France et/ou des membres et/ou de l'AFL, cela pourrait conduire à la détérioration des conditions de financement de l'AFL et au renchérissement des crédits consentis aux membres, aggravant ainsi l'impact de ces événements de manière significative sur l'activité de l'AFL, sa condition financière, les résultats de son activité et dégradant sa position concurrentielle.

Une détérioration de la confiance des marchés sur les obligations souveraines, publiques ou supranationales, pourrait par ailleurs générer des moins-values latentes dans le portefeuille de liquidité de l'AFL qui porte des expositions importantes sur le risque souverain.

Ces différents événements peuvent intervenir de manière brutale et pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable l'AFL et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

La situation liée à la crise de la Covid-19 constitue un facteur aggravant de ces risques. Elle est détaillée dans la section A.

B. L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'AFL ; celle-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des collectivités. L'AFL exerce ces activités au bénéfice exclusif des collectivités membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification.

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'AFL soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'AFL soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'AFL.

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le développement des activités de l'AFL dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'AFL pour les collectivités. En 2019, l'AFL a représenté une part de marché estimée à près de 40% du besoin de financement de ses membres et, au plan national, la production nouvelle de crédits moyen-long terme de l'AFL a représenté une part de marché estimée à 5,3% pour l'ensemble des collectivités.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des collectivités à adhérer à l'Agence France Locale, ce qui suppose que les collectivités deviennent actionnaires de l'AFL-ST, versent des apports en capital et se portent garantes au titre de la garantie membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des collectivités, l'AFL ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

C. L'AFL est supervisée par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter corrélativement ses résultats.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- Afin de bénéficier des dispositions de l'article 429 (bis) paragraphe 1. item d) du Règlement (UE) 575/2013 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/876 qui prévoit une définition différenciée du ratio de levier pour les établissements de crédit publics de développement, permettant à ceux-ci d'exclure certains actifs, tels que les créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics, du dénominateur du ratio, l'AFL a

formulé auprès de l'ACPR une demande afin d'obtenir la qualification d'établissement de crédit public de développement. Si l'AFL n'obtenait pas la qualification d'établissement de crédit public de développement, celui-ci pourrait être contraint (i) de freiner sa production de crédit aux collectivités, ce qui serait de nature à affecter sa situation financière et ses résultats, ou (ii) de rechercher des apports de capital additionnel externe à des conditions qui pourraient ne pas lui être favorables.

D. L'AFL est exposée à des risques financiers

L'AFL est exposée au risque de liquidité dans ses trois dimensions :

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.
Au 30 juin 2020, l'écart de DVM entre les actifs et les passifs de l'AFL est de 1,39 année et le ratio NSFR s'élève à 197%.
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement
Au 30 juin 2020, AFL dispose d'une réserve de liquidité de 1 296,5 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie⁶. Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 626%.
- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.
Au 30 juin 2020, la valeur nette au bilan des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élevait à 518 millions d'euros et l'impact des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à -3,3 millions d'euros.

Le contexte actuel de forte volatilité des marchés financiers liée à l'épidémie de Covid-19 et à la chute brutale des prix du pétrole ont conduit à une baisse significative généralisée du cours des instruments financiers et à des tensions sur le marché obligataire.

L'AFL a repris ses opérations de refinancement dès le mois d'avril 2020 et dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'AFL subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque A et B ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'AFL (se référer au facteur de risque C ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'AFL affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière.

⁶ Estimé par l'AFL sur la base du scénario central du plan d'affaires

La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'AFL.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'AFL conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'AFL et des prêts octroyés par l'AFL pour les transformer en dettes ou prêts à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place génère un risque de liquidité – fonction de l'évolution des taux - du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2020, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 8,8 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 84,31 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'AFL en prêts à taux fixes octroyés aux collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme. Une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur la valeur actuelle nette de l'AFL et sur les résultats futurs.

Au 30 juin 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'AFL s'élève à +0,5% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et +1,3% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	Limite
Sc. +100bp	0,5%	-3,2%	-3,8%	-3,7%	-7,9%	±15%
Sc. -100bp	-0,2%	4,0%	4,6%	4,4%	9,0%	±15%
Sc. -100bp (fl oor)	0,0%	2,0%	2,4%	2,3%	2,2%	±15%
Sc. +200bp	1,3%	-5,8%	-7,1%	-6,7%	-11,8%	±15%
Sc. -200bp	0,0%	8,9%	10,0%	9,7%	15,7%	±15%
Sc. -200bp (fl oor)	0,0%	2,0%	2,6%	2,5%	2,2%	±15%

A compter de 2019, l'AFL a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2020, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Hausse parall èle + 200 bps	1,3%	-5,8%	-5,7%	±15%
Bai sse parall èle -200 bps	0,0%	8,9%	8,6%	±15%
Hausse des taux courts	4,2%	2,4%	-8,4%	±15%
Bai sse des taux courts	-4,4%	-2,5%	9,0%	±15%
Penti fication	-3,9%	-5,4%	-8,2%	±15%
Apl atissement	4,3%	4,8%	8,9%	±15%

Au cours du premier semestre 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Par ailleurs, l'inquiétude suscitée sur les marchés par l'impact sur l'économie de l'épidémie de Covid-19 pourrait conduire à des tensions sur les taux courts susceptibles d'avoir un impact sur la situation de l'AFL.

Enfin, il convient de relever que les autorités de place envisagent le remplacement ou un changement de méthodologie des indices monétaires (Indice Euribor notamment), dont certains sont utilisés par l'AFL soit dans le cadre de ses opérations de couverture de taux d'intérêt, soit dans le cadre des Crédits moyen-long termes, par des indices alternatifs fondés davantage sur les transactions plutôt que sur les déclarations des acteurs. Bien que les autorités de place qui travaillent à ces évolutions soient conscientes des potentiels impacts systémiques liés à ces évolutions et cherchent à les éviter, cette évolution pourrait générer une perte sur le produit net bancaire et/ou un impact sur les fonds propres de l'AFL.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'AFL conclut des contrats de couverture. La politique de l'AFL vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2020, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 705 millions d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensible à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre de ces instruments de couverture est de 2,75 millions d'euros au 30 juin 2020.

E. L'AFL est exposée au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties.

Le risque de crédit de ses emprunteurs

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités actionnaires de la société-mère de l'AFL et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs crédits moyen-long terme respectifs (les collectivités membres).

Les collectivités membres sont des collectivités territoriales au sens de l'article 72 de la Constitution, soit des EPCI à fiscalité propre, dotés de la personnalité morale, de l'autonomie financière juridique et du pouvoir de s'administrer librement dans les conditions prévues par la loi, des établissements publics territoriaux mentionnés à l'article L. 5219-2 du CGCT et conformément à la Loi Engagement et Proximité depuis mai 2020 des syndicats.

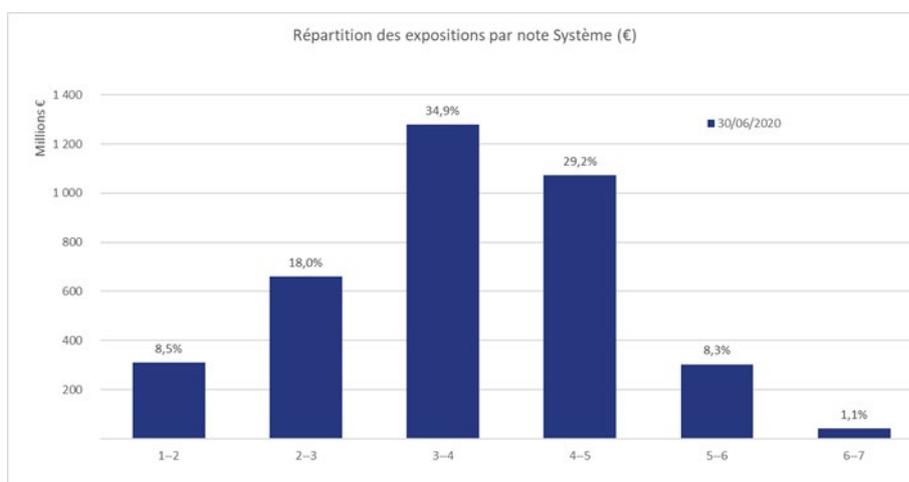
L'obtention de la qualité de membre repose sur la nécessité de disposer pour la collectivité d'une note supérieure à 6 en application de la méthodologie de notation adoptée par le Conseil d'administration de la ST, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de surveillance de l'AFL basée sur trois critères : (i) la solvabilité, (ii) les marges de manœuvre budgétaires et (iii) le poids de l'endettement de la Collectivité concernée, ces trois critères étant pondérés en fonction de leur importance.

Depuis le 12 mai 2020, date de parution du décret d'application n°2020-556, les collectivités souhaitant devenir membres doivent en outre satisfaire des conditions de seuils lors de leur l'adhésion. Elles doivent disposer d'une capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé et exprimée en nombre d'années, constatée lors du pénultième exercice, inférieure à (i) douze années sur la moyenne des trois dernières années pour les communes, la Ville de Paris, les groupements et établissements publics locaux, (ii) dix années sur la moyenne des trois dernières années pour les départements et la métropole de Lyon et (iii)

neuf années sur la moyenne des trois dernières années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Lorsque la capacité de désendettement est supérieure aux seuils fixés, les collectivités peuvent néanmoins adhérer si la marge d'autofinancement courant, calculée sur la moyenne des trois dernières années et constatée lors du pénultième exercice, est inférieure à 100%.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'AFL fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2020, ce portefeuille est à plus de 26% exposé sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 13,4% de l'actif. La première exposition représente 2,8% de l'actif et la cinquième 2,6%. Au 30 juin 2020, la note moyenne des prêts effectués par l'AFL à ses membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,65 (sur la base des données comptables des collectivités pour 2018). Cette note est stable sur un an.



Les collectivités, membres actuels ou futurs, sont considérées comme ayant un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de collectivité membre à l'autre, et en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'AFL bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la garantie membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à l'épidémie de Covid 19.

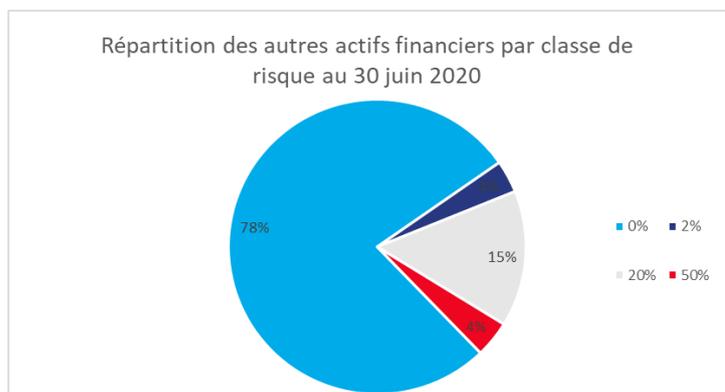
Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux collectivités membres, l'AFL affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque B).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'AFL.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'AFL soit prudente, l'AFL reste exposée au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19. La survenance d'un tel événement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'AFL.

Les notations des expositions de l'AFL sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2020, plus de 68% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 5%. Les expositions de la réserve de liquidité sont fortement pondérées sur des classes de risque très faibles : 78% du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 4% sur des classes de risque pondérées à 2%, 15% sur des classes de risque pondérées à 20% et 4% sur des classes de risque pondérées à 50%.



Par ailleurs, l'AFL compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'AFL n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'AFL.

Créances douteuses, créances litigieuses, provisions

Au 30 juin 2020, l'encours de créances douteuses ou litigieuses est de 6,8M€ soit 0,1% du portefeuille de crédits de l'AFL, ce qui témoigne d'une très bonne qualité de ce portefeuille. En normes comptables françaises, aucune dépréciation collective et aucune dépréciation spécifique n'a été enregistrée au 30 juin 2020 sur les crédits accordés aux collectivités locales ou sur les autres actifs.

En application de la norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, l'ensemble des actifs comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ainsi que les engagements de financement doivent être classés en trois catégories et faire l'objet d'un provisionnement.

La catégorie 1 couvre les actifs et engagements performants dont le risque ne s'est pas significativement détérioré depuis l'origine.

La catégorie 2 couvre les actifs et engagement performants dont le risque s'est significativement détérioré depuis l'origine.

La catégorie 3 les actifs et engagements défaillants.

Des dépréciations sont calculées sur ces trois catégories au titre des pertes de crédit attendue. Elles sont basées sur les pertes attendues à un an (catégorie 1) ou à maturité de l'actif (catégories 2 et 3). Ces dépréciations sont basées sur des scenarii économiques futurs affectés de probabilités d'occurrence.

Répartition selon les catégories IFRS 9	30/06/2020				30/06/2019			
	Agence France Locale -SO Social - IFRS				Agence France Locale -SO Social - IFRS			
	Expositions brutes (€)		Coût du risque S1 2020 (€)		Expositions brutes (€)		Coût du risque S1 2019 (€)	
Catégorie 1	4 942 730 985	99,6%	444 263	98,0%	4 059 110 566	99,9%	8 502	114,0%
Catégorie 2	12 055 351	0,2%	6 582	1,5%	4 306 811	0,1%	1 043	-14,0%
Catégorie 3	6 839 689	0,1%	2 430	0,5%	-	0,0%	-	0,0%
Total	4 961 626 025	100%	453 275	100%	4 063 417 377	100%	7 459	100%

Le coût du risque sur le premier semestre 2020 s'élève à 453 K€ qui se compare à un coût du risque comptabilisé au premier semestre 2019 de 7,5 K€. Cette hausse significative concerne les encours en catégorie 1 et correspond à l'évolution de la pondération des scénarii macroéconomiques sous-jacents au modèle, dû à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

Par ailleurs, on notera la requalification en catégorie 2 de quelques crédits et le passage en catégorie 3 de 2 nouveaux crédits sans effet pour autant sur le niveau global des provisions étant donné la forte espérance de recouvrement de ces crédits. Enfin, étant donné la qualité de crédit des actifs de la réserve de liquidité et l'absence de tout événement de crédit au cours de la période sur ces derniers, le caractère « à faible risque » des actifs de la réserve de liquidité est maintenu.

Le taux de provisionnement est en augmentation de moins de 1bp des encours au 31 décembre 2019 à 1,8bp au 30 juin 2020.

F. L'AFL est exposée à des risques non financiers

- A. L'AFL est exposée au risque lié aux ressources humaines

Du fait de son modèle et en raison du contexte de démarrage de ses activités, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes (29 salariés au 30 juin 2020) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 ainsi que mentionné dans le facteur de risque A.

- B. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'AFL, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'AFL pourrait entraîner des pertes.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL du fait de son activité d'établissement de crédit. L'AFL a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'AFL.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'AFL à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'AFL.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 ainsi que mentionné dans le facteur de risque A.

- *C. La défaillance de l'AFL dans le respect de la réglementation qui lui est applicable pourrait entraîner des pertes.*

Compte tenu de son activité d'établissement de crédit, l'AFL doit se conformer à de multiples lois et réglementations, notamment la réglementation applicable aux établissements de crédit et aux émetteurs de titres cotés, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes et américaines sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions. A ce titre, l'AFL est exposée au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de ces différentes réglementations. Le dispositif de contrôle de la conformité que l'AFL a mis en place ne peut pleinement garantir qu'un tel risque n'advient pas. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'AFL, voire le retrait de son agrément d'établissement de crédit spécialisé ou son autorisation d'émettre des titres cotés, avec pour conséquence l'impossibilité d'exercer son activité.

- *D. Le risque de litige entre l'AFL et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes*

L'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige au cours du semestre clos le 30 juin 2020. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une collectivité membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'AFL et pourrait générer une perte de valeur pour l'AFL.

VII. Ratios prudentiels et fonds propres

1. Exigence de fonds propres

Au 30 juin 2020, les exigences de fonds propres que l'AFL-ST doit respecter en base consolidée au titre du ratio de solvabilité s'élèvent à 9,25% - hors exigences de coussins contracycliques :

8% applicable à tous les établissements de crédit,

1,25% au titre de son Pilier 2, inchangé.

En raison de la crise sanitaire les établissements sont autorisés par leurs superviseurs à utiliser le coussin de conservation de 2,5% imposé habituellement.

Depuis le 2 avril 2020 le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière) a fixé à 0% le coussin contracyclique pour la France, il était précédemment de 0.25% et devait être porté à 0.50% à partir de cette même date.

2. Modalités de calcul des ratios de fonds propres

Le 24 juin 2020 le Parlement Européen et le Conseil ont publié le règlement 2020/873 modifiant les règlements 575/2013 (CRR) et 2019/876 (CRR2) afin de permettre aux établissements de lisser dans le temps les impacts de la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

L'AFL a retenu deux mesures de ce règlement, appelé « CRR Quick Fix » :

- La réintégration des moins-values latentes sur les titres des souverains à la juste valeur constatées depuis le 1er janvier 2020 dans les fonds propres prudentiels,
- La déduction des expositions sur les banques centrales du dénominateur du ratio de levier.

Ces évolutions sont applicables à partir du 24 juin 2020 ; la réintégration des moins-values latentes sur les titres des souverains est de 100% en 2020, 70% en 2021 et 40% en 2022. La déduction des expositions sur les banques centrales est autorisée pendant 1 an.

En complément et conformément au règlement 2019/876 (CRR 2) l'AFL a sollicité l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) le 10 mars 2020 afin d'obtenir le statut d'établissement de crédit public de développement et pour que ses prêts octroyés aux collectivités locales françaises soient reconnus comme des prêts incitatifs.

Pour mémoire, le statut d'établissement de crédit public de développement est très proche de celui de banque de développement (Règlement délégué (UE) 2015/63 de la Commission du 21 octobre 2014 complétant la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contributions ex ante aux dispositifs de financement pour la résolution) qui permet de bénéficier d'une contribution au fonds de résolution unique allégée. L'AFL est banque de développement au titre de cette réglementation.

L'obtention du statut d'établissement de crédit public de développement permettrait à l'AFL de déduire du dénominateur du ratio de levier les prêts octroyés aux collectivités locales françaises.

Cette mesure serait applicable à partir de la mise en œuvre officielle du ratio de levier, soit l'arrêté du 30 juin 2021 pour l'Agence France Locale.

3. Ratios prudentiels et fonds propres au 30 juin 2020

L'AFL reporte ses fonds propres règlementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, l'AFL-ST.

Au 30 juin 2020, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 128,1 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'AFL, le ratio de solvabilité atteint 15,30% sur base consolidée. Le ratio de levier s'élève à la même date à 2,80%.

Solvabilité		
	30/06/2020	31/12/2019
CET1 (K€)	128 090	123 768
Ratio de solvabilité	15,30%	15,78%

Levier		
	30/06/2020	31/12/2019
Ratio de levier (CRR 2)*	9,46%	11,98%
Ratio de levier (CRR)	2,80%	2,78%

* dans le cas où l'AFL serait reconnu comme un établissement de crédit de développement

Dans l'hypothèse où l'AFL serait éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, la déduction des prêts incitatifs de l'actif pourrait être opérée, le ratio de levier s'élèverait en consolidé à 9,46% au 30 juin 2020.

La mise en œuvre des mesures du règlement 2020/873 « CRR Quick fix » a deux effets sur les ratios de fonds propres de l'AFL :

- D'une part l'augmentation des fonds propres CET 1 pour 1.2M€ grâce à la réintégration de 100% des moins-values latentes constatées sur les titres souverains pendant la crise sanitaire⁷,

⁷ Après prise en compte des impôts différés d'actif, la réintégration sera de 70% en 2021 et 40% en 2022.

- D'autre part la déduction des expositions sur les banques centrales du dénominateur du ratio de levier pour 448 M€.

Le tableau ci-dessous fournit un état des ratios prudentiels et de fonds propres avant et après impact du règlement « CRR Quick Fix » :

Solvabilité au 30/06/20

	En appliquant "CRR Quick Fix"	Sans appliquer "CRR Quick Fix"
CET1 (K€)	128 090	126 882
Ratio de solvabilité	15,30%	15,16%

Levier au 30/06/20

	En appliquant "CRR Quick Fix"	Sans appliquer "CRR Quick Fix"
Ratio de levier (CRR 2)*	9,46%	9,37%
Ratio de levier (CRR)	2,80%	2,53%

* dans le cas où l'AFL serait reconnu comme un établissement de crédit de développement

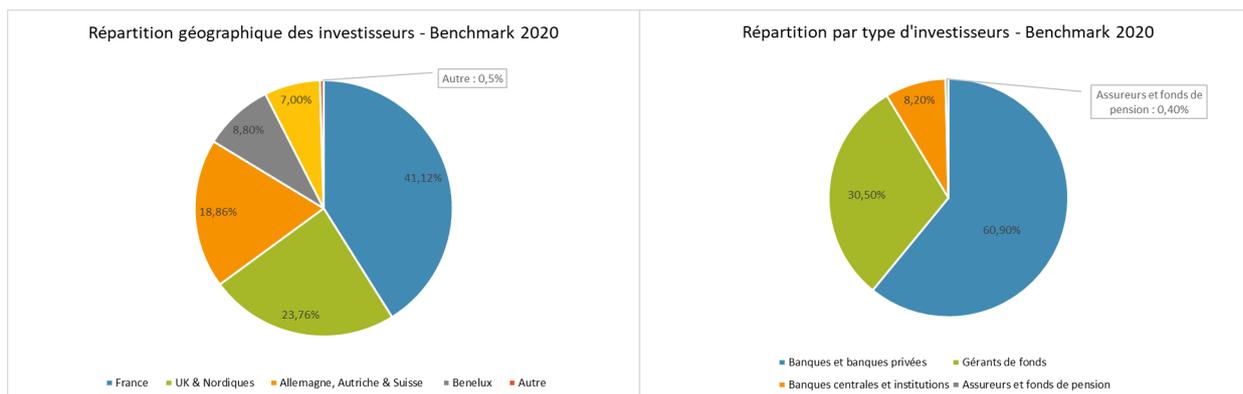
VIII. Perspectives pour l'exercice 2020 et événements survenus depuis la clôture du semestre

En ligne avec le plan stratégique 2017-2021, l'AFL poursuit son développement avec pour effet une augmentation rapide de la taille du bilan consécutive à la croissance de ses activités de crédit avec les collectivités membres et la programmation régulière de nouvelles augmentations de capital afin de permettre l'arrivée d'un nombre croissant de nouvelles collectivités locales adhérentes. A cet égard, la crise sanitaire n'a pas affecté le rythme des nouvelles adhésions de collectivités à l'AFL-ST. Aux 2 augmentations de capital effectuées au cours du premier semestre, s'ajouteront d'ici la fin de l'année plusieurs augmentations de capital permettant l'arrivée de nouvelles collectivités membres. Par ailleurs, la résilience du modèle d'agence de financement des collectivités locales, en dépit d'une situation économique et financière troublée, devrait permettre de reprendre l'annonce de prévisions de résultats à l'occasion de la communication des résultats du premier semestre 2020.

1. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2020

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, l'AFL a poursuivi l'exécution de son programme de financement annuel et a effectué le 13 juillet 2020, sa première émission « Sustainable » (obligations durables) d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans à une marge de 35 points de base contre la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT). Négociée sur le marché réglementé de la Bourse de Paris (Euronext), cette émission s'est notamment caractérisée par la participation d'un nombre très important d'investisseurs.

Les graphiques ci-dessous donnent l'état de la distribution de l'émission de 500 millions d'euros à 7 ans sur le plan géographique et par type d'investisseurs :



Par ailleurs, deux placements privés de maturité 20 ans et de 50 millions d'euros chacun ont été effectués à des marges respectives de 31,5 et 33 points de base au-dessus de la courbe des OAT. Ces transactions viennent compléter avantageusement l'exécution du programme d'emprunt pour 2020 en augmentant le montant de la liquidité disponible pour l'exercice par l'AFL de son activité de crédit tout en allongeant la durée de vie moyenne du passif.

Au 31 août 2020, l'AFL a réalisé 72% de son programme d'emprunt pour 2020.

2. Production de nouveaux crédits au second semestre 2020

Au 31 août 2020, les engagements de crédits de l'AFL ont atteint au total 3 700 millions d'euros et la production de crédit à moyen et long terme auprès des collectivités locales membres depuis le début de l'exercice s'élève à 434,5 millions d'euros.

Suite à sa première émission d'obligations durables réalisée le 13 juillet 2020, l'AFL a annoncé le 15 juillet mettre à disposition des collectivités membre une enveloppe de prêts de 500 millions d'euros de financements durables. Grâce à un dispositif innovant, l'AFL peut ainsi financer ou refinancer les investissements sociaux et environnementaux éligibles de ses membres.

Pour ce faire, l'AFL a répertorié les dépenses de ses collectivités actionnaires dans trois grandes catégories d'investissements :

1. L'accès à des services sociaux essentiels et de base ;
2. La transition énergétique et écologique ; et
3. Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale.

Interfacées avec un ou plusieurs objectifs de développement durables de l'ONU, ce dispositif permet d'évaluer, pour chaque collectivité, un part de dépenses d'investissement éligibles aux « financements durables » de l'AFL, sans remontée d'informations spécifiques liées au cahier des charges des projets.

3. Adhésions au second semestre 2020

Le Conseil d'administration de l'AFL-ST a ouvert une 26ème augmentation de capital le 25 septembre 2020 pour un montant de 5.587.700 euros (cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cents euros). En parallèle, le Directoire de l'AFL a ouvert une 26ème augmentation de capital pour un montant nominal total de 5.500.000 euros.

4. Prévisions

Dans un communiqué de presse publié en date du 10 juin 2020, l'AFL a suspendu ses prévisions eu égard à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et financières tout

en précisant qu'aucune conséquence majeure n'était attendue sur ses résultats pour le premier semestre 2020 dans la mesure où, pour un niveau de charges stable, ses résultats proviennent principalement des intérêts, nets des couvertures, générés par l'encours de crédit porté au bilan de la Société.

Aussi, l'AFL considère que l'ensemble des mesures qui ont été prises tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de l'Union Européenne permet d'effectuer à nouveau des prévisions sur ses résultats pour 2020 et 2021 sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes. Bien que ces prévisions aient été établies sur la base d'hypothèses et d'estimations⁸ considérées comme raisonnables par l'AFL, aucun engagement ne peut être pris sur la réalisation de ces prévisions, dont l'atteinte est susceptible d'être affectée du fait de la réalisation de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes, connus ou non, et sur lesquels l'AFL n'a pas forcément de contrôle.

(i) Prévisions des principaux éléments bilanciaux 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Prêts et créances sur la clientèle	3 589	4 193
Réserve de liquidité ⁹	1 185	1 544
Dettes représentées par un titre	4 732	5 695
Fonds propres (y compris résultat de l'exercice)	137	149

(ii) Eléments de formation du résultat, projections 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Produit net bancaire	11 585	13 019
Charges d'exploitation	11 362	10 914
Résultat brut d'exploitation	223	2 105

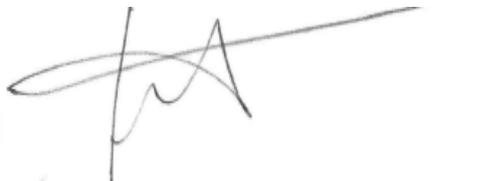
⁸ Les hypothèses envisagées comprennent notamment le volume global du marché de l'emprunt, la part de marché de l'Emetteur, l'augmentation des fonds propres, la production de crédits, les conditions de refinancement, le rendement des actifs de la réserve de liquidité et les prévisions de charge d'exploitation, étant entendu que celles ci pourraient évoluer de manière différente par rapport à la situation retenue dans le présent paragraphe.

⁹ Cette ligne correspond à une partie du produit de la dette émise par l'AFL dont l'objet est de financer sa réserve de liquidité pour répondre à des exigences prudentielles et à ses besoins opérationnels.

Attestation du rapport financier semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2020

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes [résumés ou complets] pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 28 septembre 2020,



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

COMPTES SEMESTRIELS

I. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS

AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIETE OPERATIONNELLE (IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Caisse et banques centrales	5	448 057	165 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	17 775	15 962
Instruments dérivés de couverture	2	179 899	130 957
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	518 012	535 900
Titres au coût amorti	4	190 546	135 387
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	228 513	189 822
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	3 411 437	3 160 500
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		26 812	14 284
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	6 468	5 635
Comptes de régularisation et actifs divers	8	615	381
Immobilisations incorporelles	9	1 861	2 098
Immobilisations corporelles	9	1 288	171
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		5 031 283	4 356 701

Passif au 30 juin 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales		127	26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	17 823	15 476
Instruments dérivés de couverture	2	263 953	173 597
Dettes représentées par un titre	10	4 618 004	4 036 974
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	11	1 587	4 236
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	7		19
Comptes de régularisation et passifs divers	12	3 580	2 310
Provisions	13	113	207
Capitaux propres		126 097	123 854
Capitaux propres part du groupe		126 097	123 854
Capital et réserves liées		151 000	146 800
Réserves consolidées		(21 380)	(20 189)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3 499)	(1 566)
Résultat de l'exercice (+/-)		(24)	(1 191)
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		5 031 283	4 356 701

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	14	43 790	37 006	77 822
Intérêts et charges assimilées	14	(37 516)	(32 367)	(67 747)
Commissions (produits)	15	75	35	178
Commissions (charges)	15	(62)	(45)	(105)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	(623)	(2 567)	(2 444)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	425	2 874	3 363
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		6 088	4 936	11 066
Charges générales d'exploitation	18	(4 918)	(4 887)	(9 354)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(871)	(1 146)	(2 221)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		299	(1 097)	(508)
Coût du risque	19	(453)	(7)	5
RESULTAT D'EXPLOITATION		(155)	(1 104)	(503)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	(21)		(461)
RESULTAT AVANT IMPÔT		(175)	(1 104)	(964)
Impôt sur les bénéfices	7	152	74	(227)
RESULTAT NET		(24)	(1 030)	(1 191)
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(24)	(1 030)	(1 191)
Résultat net de base par action (en euros)		(0,02)	(0,71)	(0,81)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,02)	(0,71)	(0,81)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat net	(24)	(1 030)	(1 191)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(1 685)	278	(156)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2 303)	366	(213)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	618	(88)	57
Éléments non recyclables en résultat	(248)	(9)	(9)
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		(9)	(9)
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(331)		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	83		
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(1 933)	269	(164)
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(1 957)	(760)	(1 356)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1er janvier 2019	138 700	-	(18 468)	(1 411)	-	-	-	(1 712)	117 109	-	117 109
Augmentation de capital	8 100								8 100		8 100
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2018			(1 712)					1 712			
Distributions 2019 au titre du résultat 2018											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	8 100	-	(1 712)	-	-	-	-	1 712	8 100	-	8 100
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				(397)					(397)		(397)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				184					184		184
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite			(9)						(9)		(9)
Impôts liés				57					57		57
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(9)	(156)	-	-	-	-	(164)	-	(164)
Résultat net au 31 décembre 2019								(1 191)	(1 191)		(1 191)
Sous-total	-	-	(9)	(156)	-	-	-	(1 191)	(1 356)	-	(1 356)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 31 décembre 2019	146 800	-	(20 189)	(1 566)	-	-	-	(1 191)	123 854	-	123 854
Augmentation de capital	4 200 ⁽¹⁾								4 200		4 200
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2019			(1 191)					1 191			
Distributions 2020 au titre du résultat 2019											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4 200	-	(1 191)	-	-	-	-	1 191	4 200	-	4 200
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				(2 487)					(2 487)		(2 487)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				184					184		184
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(331)		(331)		(331)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				618			83		701		701
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 685)	-	-	(248)	-	(1 933)	-	(1 933)
Résultat net au 30 juin 2020								(24)	(24)		(24)
Sous-total	-	-	-	(1 685)	-	-	(248)	(24)	(1 957)	-	(1 957)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 30 juin 2020	151 000	-	(21 380)	(3 251)	-	-	(248)	(24)	126 097	-	126 097

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2020 à 151 000 000€ est composé de 1 510 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2020 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 19 mars 2020 pour 3 200k€ et le 15 juin 2020 pour 1 000k€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	(175)	(964)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	871	2 221
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	274	113
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(839)	(6 024)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	290	474
+/- Autres mouvements	671	(615)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 268	(3 831)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(181 452)	(857 188)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(21 853)	(36 808)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 544)	4 236
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(205 850)	(889 759)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(204 758)	(894 555)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(51 368)	(24 639)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(470)	(748)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(51 837)	(25 387)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	4 200	8 100
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	544 053	964 293
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	548 253	972 393
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	291 658	52 452
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(204 758)	(894 555)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(51 837)	(25 387)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	548 253	972 393
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	181 209	128 757
Caisse, banques centrales (actif & passif)	165 609	121 654
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	15 600	7 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	472 867	181 209
Caisse, banques centrales (actif & passif)	448 082	165 609
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	24 784	15 600
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	291 658	52 452

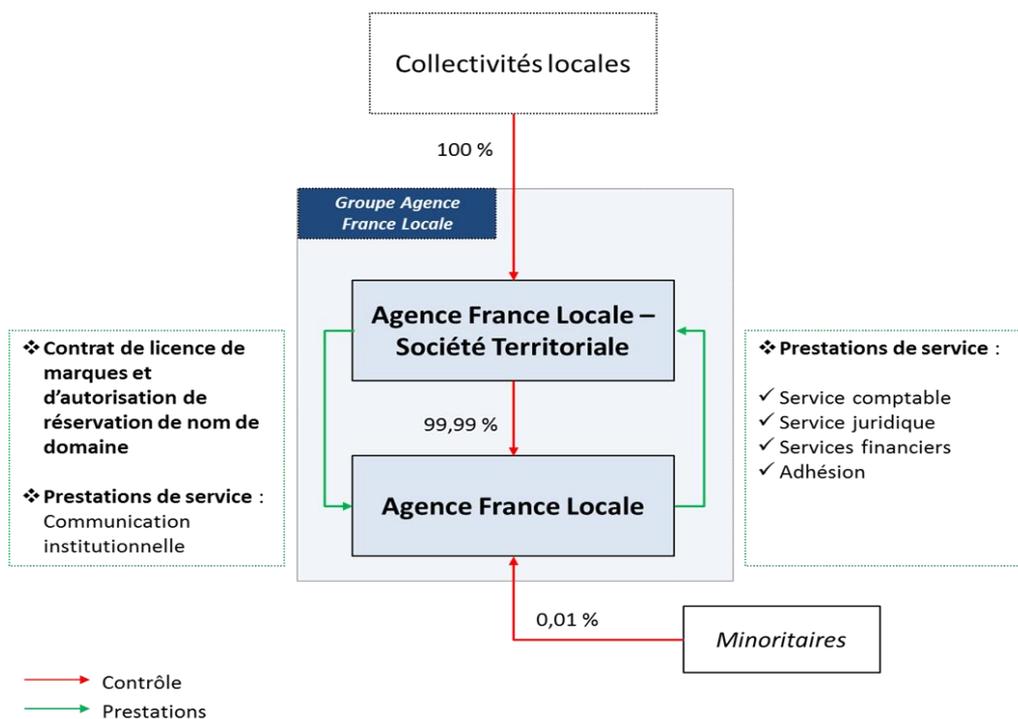
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionnariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 septembre 2020.

II - Faits caractéristiques du semestre

L'AFL poursuit un objectif annuel fixé à 800 millions d'euros. Au 30 juin 2020, la production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 247,5 millions d'euros contre 166,3 millions d'euros au cours du premier semestre 2019, pour 68 contrats de crédit ayant une maturité moyenne de 16,8 années. A cela s'ajoute une production de 52,8 millions de crédits de trésorerie. Quoique saisonnier, le recours à l'emprunt par les collectivités a été plus dynamique sur le premier semestre 2020, qu'il ne l'avait été au cours des années précédentes et ce en dépit des élections municipales qui se sont tenues au premier semestre 2020, et qui généralement se traduisent par une baisse des investissements et partant des besoins de financement.

Au mois de janvier 2020, l'AFL a réalisé sous programme EMTN trois émissions constituant des abondements immédiatement fongibles avec des souches obligataires existantes. La première transaction libellée en dollar australien et d'une taille de 65 millions AUD, soit 40,2 millions d'euros équivalents, abonde une émission existante ayant une échéance en juin 2030 à une marge d'émission de 19 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT). La seconde transaction d'un montant de 100 millions d'euros, qui est un abondement de la souche en euro d'échéance juin 2026, a été effectuée à OAT plus 27,3 points de base. Pour finir, deux transactions de 60 millions d'euros chacune, abondent la souche en euro d'échéance juin 2028, effectuées à 26,3 et 35 points de base au-dessus de l'OAT.

Le 11 juin 2020, l'AFL a mis en production le dispositif de mobilisation des prêts en banque centrale (TRiCP – Traitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme soit 2 279 millions d'euros au 30 juin 2020.

Au cours du premier semestre 2020, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 4,2 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2020 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elles ont été souscrites le 19 mars 2020 pour 3 200K€ et le 15 juin 2020 pour 1 000K€.

Le premier semestre 2020 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 6 088K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 274K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des revenus de commissions pour 12K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 281K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2019 au terme duquel le PNB s'élevait à 4 936K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 4 639K€, à des plus-values sur cessions de titres de 409K€, à des charges de commissions de 10K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 103K€.

La marge d'intérêt de 6 274K€, réalisée au 30 juin 2020, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 741K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 605K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif au cours de la période ; et
- La charge des intérêts de la dette et du collatéral, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 4 138K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 425K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 342K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 83K€ qui se décomposent en 207K€ de moins-values de cessions et en 290K€ de plus-values de cessions.

Le résultat net de la comptabilité de couverture est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres mentionnée précédemment pour -342K€ et d'autre part d'un montant de -281K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, 882K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture et -867K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2020, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 918K€ contre 4 887K€ au 30 juin 2019. Elles comptent pour 2 486K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 458K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent une fois retranchées les refacturations à 2 483K€ contre 2 480K€ au 30 juin 2019. Cette légère progression des dépenses administratives trouve son explication dans la hausse des impôts et taxes qui passent de 410K€ au 30 juin 2019 à 530K€ au 30 juin 2020.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2020 s'élèvent à 807K€ contre 1 146K€ au 30 juin 2019, soit une baisse de 339K€ qui correspond à la fin de l'amortissement de la première tranche du système d'information et qui intègre également l'application de la norme IFRS 16 suite à la décision de l'AFL d'occuper de nouveaux locaux, avec notamment la mise en place d'un nouveau bail commercial, après avoir quitté ses anciens bureaux de la Tour Oxygène.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à 299K€ à comparer à -1 097K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 est négatif sur le premier semestre 2020 de 453K€, traduisant une augmentation des provisions. En effet, étant donné la nature des actifs portés au bilan de l'AFL, l'augmentation des provisions provient des effets de la crise sanitaire et de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarios macro-économiques par classe d'actifs. Par ailleurs, on notera la requalification en stage 2 de quelques crédits et le passage en stage 3 de 2 nouveaux crédits sans effet pour autant sur le niveau des provisions étant donné la forte espérance de recouvrement de ces crédits. Enfin, étant donné la qualité de crédit des actifs de la réserve de liquidité et l'absence de tout événement de crédit au cours de la période sur ces derniers, le caractère « à faible risque » des actifs de la réserve de liquidité est maintenu.

Après l'imputation du coût du risque lié à la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2020, s'établit à -155K€ à comparer à -1 104K€ au 30 juin 2019.

Enfin, après la mise au rebut de 21K€ d'immobilisations incorporelles et l'activation d'impôt différé d'actifs positifs de 152K€ liés aux retraitements IFRS, le premier semestre de l'exercice 2020 se solde ainsi par un résultat net négatif de 24K€ à comparer à une perte de 1 030K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui comme indiquée ci-dessus avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 409K€.

Événements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2020.

III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

IV - Règles et méthodes comptables

Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Crise sanitaire liée au Covid-19

En décembre 2019, une nouvelle forme de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes ont été prises dans tous les pays pour répondre à la propagation du virus (fermetures de frontières, interdiction de voyager, mesures de confinement...). A ce jour la pandémie n'est cependant toujours pas circonscrite et de nouvelles mesures sont en cours de mise en place à la date d'arrêt des comptes semestriels.

En raison de l'internationalisation des économies, du poids considérable des échanges commerciaux et de l'internationalisation des chaînes d'approvisionnement, les effets de la pandémie touchent tous les pays et toutes les économies sans exception.

Les conséquences de cette crise pour l'AFL se situent principalement à trois niveaux :

- Au cours du premier semestre 2020, le marché du financement du secteur public local français, qui constitue le marché sur lequel l'AFL effectue l'ensemble de ses opérations de crédit, a été significativement affecté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a notamment entraîné le report du second tour des élections municipales. La récession en France devrait se traduire par une contraction d'une partie des recettes fiscales et tarifaires des collectivités locales, qui pourraient réduire à court et moyen terme leur capacité d'autofinancement et partant leurs dépenses d'investissement et éventuellement leur recours à l'emprunt même si celui-ci est traditionnellement moins soutenu en début de mandat pour le bloc communal.
- L'augmentation considérable de l'endettement public en France, consécutif aux dépenses gouvernementales de soutien aux ménages et aux entreprises, entrainera pour l'AFL une augmentation de son coût de refinancement sur les marchés, celui-ci étant fortement lié au prix auquel le gouvernement français emprunte lui-même auprès des investisseurs. Au-delà de l'endettement public en France, le haut niveau d'endettement des Etats, consécutif aux politiques de soutien budgétaires qui ont été mises en œuvre, pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur la situation des marchés financiers sur lesquels opère l'AFL ainsi que sur la qualité de ces contreparties, dont AFL est largement dépendante du fait de son modèle d'affaires.

Pour autant, dans l'environnement décrit ci-dessus, la production de crédits à moyen et long terme de l'AFL a été dynamique à hauteur de 247,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020 et l'AFL a pu reprendre ses opérations de refinancement dès le mois d'avril 2020.

Par ailleurs, compte tenu des mesures prises par l'Etat français pour soutenir l'activité économique dans ces circonstances exceptionnelles, la dette publique de l'Etat Français et des Collectivités devrait connaître une augmentation significative ce qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité de crédit de la France, des Collectivités et par conséquent de l'AFL. La situation financière de l'AFL a déjà été affectée à la marge par la hausse des spreads qui a impacté le coût du refinancement, lequel a pu être à ce stade, répercuté dans la hausse de la marge d'intérêt.

Ce contexte de dégradation de la situation économique a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque de l'AFL. Toutefois cette hausse des provisions ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 est essentiellement le résultat des changements de pondérations des scénarii macroéconomique par classe d'actifs consécutifs à la crise sanitaire alors que la qualité des actifs au bilan reste très élevée. Le coût du risque s'établit 453 k€ au 30 juin 2020 et s'établit à 1.8 points de base des expositions pour 1bp au 31/12/2019.

Le contexte actuel de forte volatilité des marchés financiers liée à l'épidémie de Covid-19 et à la chute brutale des prix du pétrole ont conduit à une baisse significative généralisée du cours des instruments financiers et à des tensions sur le marché obligataire. La réserve de liquidité de l'AFL a été affectée par la hausse des spreads lequel aurait pu impacter plus négativement les fonds propres prudentiel sans les mesures dites du " CRR quick fix". Il convient de mentionner qu'au 30 juin 2020, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité de 1 778 M€ lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie et le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève pour l'AFL à 626%. L'AFL peut compter également sur le dispositif de mobilisation des prêts en banque centrale qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme soit 2 279 millions d'euros au 30 juin 2020.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 775	17 823	15 962	15 476
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 775	17 823	15 962	15 476

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	17 775	17 823	15 962	15 476
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 775	17 823	15 962	15 476

(En milliers d'euros)	30/06/2020				31/12/2019			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	439 928	439 928	17 775	17 823	493 058	493 058	15 962	15 476
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	439 928	439 928	17 775	17 823	493 058	493 058	15 962	15 476
Swaps de taux d'intérêts	357 050	357 050	17 775	17 823	411 050	411 050	15 336	15 476
FRA								
Swaps de devises	82 878	82 878			82 008	82 008	626	
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux, de change et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque résiduel de taux et de change, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	175 938	232 857	125 690	152 729
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	3 961	31 096	5 267	20 868
Total Instruments dérivés de couverture	179 899	263 953	130 957	173 597

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2020				31/12/2019			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	4 660 233	3 317 088	175 938	232 857	3 924 974	3 148 740	125 690	152 729
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	4 660 233	3 317 088	175 938	232 857	3 924 974	3 148 740	125 690	152 729
Swaps de taux d'intérêts	4 121 154	3 317 088	168 357	222 385	3 690 000	3 148 740	121 793	151 022
FRA								
Swaps de devises	539 078		7 581	10 472	234 974		3 897	1 707
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2020				31/12/2019			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	87 010	560 430	3 961	31 096	87 910	515 504	5 267	20 868
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	87 010	560 430	3 961	31 096	87 910	515 504	5 267	20 868
Swaps de taux d'intérêts	87 010	560 430	3 961	31 096	87 910	515 504	5 267	20 868
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et titres assimilés	518 012	535 900
Obligations		
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	518 012	535 900
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(413)	(245)
Dont gains et pertes latents	16 735	13 248

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2019	(245)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(169)	-	-	-
Sur acquisitions				
Réévaluation des paramètres	(172)			
Passage en pertes				
Sur cessions	4			
Pertes attendues au 30 juin 2020	(413)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Administrations publiques	503 274	521 278
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	14 738	14 621
Entreprises non financières	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	518 012	535 900

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 14 738k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2019	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2020
Effets publics et titres assimilés	535 900	393 047	(414 262)	3 335	163	(171)	518 012
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	535 900	393 047	(414 262)	3 335	163	(171)	518 012

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et titres assimilés	178 880	107 216
Obligations	11 666	28 171
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	190 546	135 387
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(198)	(75)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2019	(75)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(123)	-	-	-
Sur acquisitions	(124)			
Réévaluation des paramètres	(15)			
Passage en pertes				
Sur titres arrivés à échéance	16			
Pertes attendues au 30 juin 2020	(198)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Administrations publiques	141 157	48 083
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	49 389	87 304
Entreprises non financières		
VALEURS NETTES AU BILAN	190 546	135 387

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 8 182k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2019	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Réévaluation en taux	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation pertes attendues	Total 30/06/2020
Effets publics et titres assimilés	107 216	105 676	(35 612)	1 704	485	(464)	(124)	178 880
Obligations	28 171	-	(16 534)	4	-	23	2	11 666
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	135 387	105 676	(52 146)	1 707	485	(441)	(123)	190 546

Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	448 082	165 609
Autres avoirs		
Total Caisse, Banques centrales	448 082	165 609
Dépréciations	(26)	(6)
VALEURS NETTES AU BILAN	448 057	165 604

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes et prêts		
- à vue	24 786	15 601
- à terme	115 151	95 064
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	88 630	79 190
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	228 566	189 855
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(54)	(33)
VALEURS NETTES AU BILAN	228 513	189 822

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Crédits de trésorerie	38 619	9 971
Autres crédits	3 372 995	3 150 593
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	3 411 614	3 160 563
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(177)	(63)
VALEURS NETTES AU BILAN	3 411 437	3 160 500
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(177)	(63)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2019	(94)	(7)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>	0,2	(0,2)		
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	0,2	(0,2)	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(147)	(9)	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(37)	(1)		
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(112)	(8)		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	3	0,3		
Pertes attendues au 30 juin 2020	(241)	(16)	-	-

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains	245	169		169		413
Dépréciations sur encours dégradés						-
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	245	169		169		413
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains	169	289	(19)	270		439
Dépréciations sur encours dégradés	7	9	(0,3)	9		16
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	176	298	(19)	279		455

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	448 082			(26)			448 057
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	518 426			(413)			518 012
Titres au coût amorti	190 744			(198)			190 546
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	228 566			(54)			228 513
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 394 109	11 024	6 480	(162)	(12)	(4)	3 411 437

Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	5 616	5 671
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 635	5 671
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	19	
Enregistré au compte de résultat	152	(227)
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	152	(227)
Enregistré en capitaux propres	701	172
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	618	57
Couverture de flux de trésorerie	83	
Autres variations		114
Solde net d'impôt différé au	6 468	5 616
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	6 468	5 635
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		19

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 222	604
Couverture de flux de trésorerie	83	
Déficits fiscaux reportables	5 031	5 031
Autres différences temporaires	133	
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	6 468	5 635

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		19
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-	19

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Autres Actifs		
Dépôts et cautionnement	70	70
Autres débiteurs divers	88	76
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	158	146
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	372	206
Autres produits à recevoir	61	
Comptes d'encaissement	0,4	
Autres comptes de régularisation	24	30
TOTAL	458	236
TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	615	381

Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2019	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2020
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	10 031	242				103	10 376
Autres immobilisations incorporelles	550			(388)			162
Immobilisations incorporelles en cours	122	144				(103)	163
Valeur brute des immobilisations incorporelles	10 703	387	-	(388)	-	-	10 702
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(8 606)			368	(603)		(8 841)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 098	387	-	(20)	(603)	-	1 861

Corporelles	31/12/2019	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2020
Baux commerciaux	206	1 232					1 438
Autres immobilisations corporelles	841	83		(32)		(13)	879
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 047	1 315	-	(32)	-	(13)	2 316
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(876)			32	(268)	84	(1 028)
Valeur nette des immobilisations corporelles	171	1 315	-	(0,4)	(268)	71	1 288

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Titres de créances négociables	353 453	88 923
Emprunts obligataires	4 264 550	3 948 052
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	4 618 004	4 036 974

Note 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Comptes et prêts		
- à vue	17	9
- à terme		
Appels de marge et autres dépôts de garantie reçus	1 569	4 228
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	1 587	4 236

Note 12 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Autres Passifs		
Autres créditeurs divers	2 990	1 618
Total	2 990	1 618
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	561	661
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	29	31
Total	590	692
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	3 580	2 310

Note 13 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2020
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie	3	9		(3)		9
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	75					75
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges	129		(37)	(64)		29
TOTAL	207	9	(37)	(67)	-	113

ENGAGEMENTS

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Engagements donnés	339 506	317 666
Engagements de financement	280 511	317 666
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	280 511	317 666
Engagements de garantie	58 996	
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	58 996	
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	2 282	2 345
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 282	2 345
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 282	2 345
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2019	3	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	6			
<i>Dotations</i>	9			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(3)			
Pertes attendues au 30 juin 2020	9	-	-	-

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 14 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Interêts et produits assimilés	43 790	37 006	77 822
Opérations avec les établissements de crédit	109	8	88
Opérations avec la clientèle	16 275	13 394	28 405
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 050	1 129	2 024
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	953	1 284	2 050
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	96	(155)	(26)
Produits sur dérivés de taux	26 356	22 475	47 304
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(37 516)	(32 367)	(67 747)
Opérations avec les établissements de crédit	(919)	(484)	(1 171)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(12 399)	(10 717)	(23 451)
Charges sur dérivés de taux	(24 198)	(21 166)	(43 125)
Autres intérêts			
Marge d'interêts	6 274	4 639	10 076

Note 15 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Produits de commissions sur :	75	35	178
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	0,03	0,3	59
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	75	35	118
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(62)	(45)	(105)
Opérations avec les établissements de crédit	(6)	(2)	(5)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(56)	(43)	(100)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits nets des commissions	12	(10)	72

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	0,5	1	1
Résultat net de comptabilité de couverture	(623)	(2 568)	(2 444)
Résultat net des opérations de change	(0,4)	(0,5)	(2)
TOTAL	(623)	(2 567)	(2 444)

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	49 050	10 233	13 724
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(50 213)	(10 864)	(13 736)
Résultat de cessation de relation de couverture	(342)	(2 466)	(2 862)
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	13 732	14 410	11 835
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(12 850)	(13 882)	(11 404)
Résultat net de comptabilité de couverture	(623)	(2 568)	(2 444)

Note 17 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Plus values de cession des titres à revenu fixe	656	2 972	3 734
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(232)	(98)	(371)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur titres à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	425	2 874	3 363

Note 18 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 585	1 592	2 991
Charges de retraites et assimilées	165	160	324
Autres charges sociales	737	706	1 417
Total des Charges de Personnel	2 486	2 458	4 732
Frais administratifs			
Impôts et taxes	530	410	495
Services extérieurs	1 952	2 070	4 228
Total des Charges administratives	2 483	2 480	4 723
Refacturation et transferts de charges administratives	(51)	(51)	(101)
Total des Charges générales d'exploitation	4 918	4 887	9 354

Note 19 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dotations nettes pour dépréciation	(447)	(9)	4
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(169)	(14)	(16)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(279)	5	20
Dotations nettes aux provisions	(6)	2	2
<i>sur engagements de financement</i>	(6)	2	2
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
Total du Coût du risque	(453)	(7)	5

Note 20 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains nets sur autres actifs	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(21)		(461)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes nettes sur autres actifs	(21)	-	(461)

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2020			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 775	-	17 775	-
Instrument dérivé de couverture	179 899	-	179 899	-
Effets publics et valeurs assimilées	518 012	518 012	-	-
Obligations et titres assimilés	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	518 012	518 012	-	-
Total Actifs financiers	715 686	518 012	197 674	-
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 823	-	17 823	-
Instrument dérivé de couverture	263 953	-	263 953	-
Total Passifs financiers	281 775	-	281 775	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	448 057	448 057	-	-	448 057
Effets publics et valeurs assimilées	178 880	178 041	120 942	-	57 098
Obligations et titres assimilés	11 666	11 611	11 611	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers au coût amorti	190 546	189 651	132 553	-	57 098
Prêts et créances sur les établissements de crédit	228 513	228 513	-	-	228 513
Prêts et créances sur la clientèle (*)	3 438 249	3 438 249	-	-	3 438 249
Total Actifs financiers	4 305 365	4 304 470	132 553	-	4 171 917
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	4 618 004	4 600 021	3 786 064	460 504	353 453
Total Passifs financiers	4 618 004	4 600 021	3 786 064	460 504	353 453

(*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêt. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2020 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Caisse, banques centrales	448 082		(26)	448 057
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 775			17 775
Instruments dérivés de couverture	179 899			179 899
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	518 012			518 012
Titres au coût amorti	190 744		(198)	190 546
Prêts et créances sur les établissements de crédit	228 566		(54)	228 513
Prêts et créances sur la clientèle	3 405 134	6 480	(177)	3 411 437
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	26 812			26 812
Actifs d'impôts courants				-
Autres actifs	158			158
Sous-total Actifs	5 015 183	6 480	(455)	5 021 208
Engagements de financements donnés	280 511			280 511
TOTAL des expositions soumises au risque de crédit	5 295 693	6 480	(455)	5 301 719

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	448 057
Etats et Administrations publiques	4 363 193
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	22 920
Etablissements de crédit	383 137
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	84 310
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Entreprises non-financières	103
Exposition totale par catégorie de contrepartie	5 301 719

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	4 732 923
Supranationaux	332 981
Canada	85 363
Finlande	50 889
Nouvelle-Zélande	26 075
Japon	25 516
Allemagne	20 656
Pays-Bas	14 738
Chine	9 049
Danemark	3 529
Exposition totale par zone géographique	5 301 719

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Éléments de réévaluation	Total 30/06/2020
Caisse, banques centrales	448 057				448 057			448 057
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		62	6 740	9 853	16 655	1 120		17 775
Instrumentés dérivés de couverture	8	2 468	44 679	130 459	177 614	2 285		179 899
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets publics et valeurs assimilées			230 126	270 029	500 155	1 122	16 735	518 012
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			230 126	270 029	500 155	1 122	16 735	518 012
Titres au coût amorti								
Effets publics et valeurs assimilées	20 653	5 020	51 674	98 843	176 190	752	1 939	178 880
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 594		9 947		11 541		125	11 666
Total Titres au coût amorti	22 248	5 020	61 621	98 843	187 731	752	2 064	190 546
Prêts et créances sur les établissements de crédit	128 363		100 000		228 363	150		228 513
Prêts et créances sur la clientèle	101 363	244 193	899 852	2 009 329	3 254 736	7 298	149 403	3 411 437
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							26 812	26 812
Actifs d'impôts courants					-			-
Autres actifs	158				158			158
TOTAL ACTIFS								5 021 208
Banques centrales						127		127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		62	6 739	9 852	16 653	1 169		17 823
Instrumentés dérivés de couverture	5 337	5 696	14 070	230 276	255 380	8 573		263 953
Dettes représentées par un titre	148 498	294 240	2 247 089	1 773 851	4 463 678	2 303	152 022	4 618 004
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	1 587				1 587			1 587
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Autres passifs	2 990				2 990			2 990
TOTAL PASSIFS								4 904 483

L'Agence France Locale encadre la transformation en liquidité de son bilan par le suivi de plusieurs indicateurs dont l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs qui est limité à 12 mois, temporairement augmenté à 18 mois, et des limites en gaps.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2020 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2020.

Agence France Locale S.A.

***Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes intermédiaires résumés
établis selon le référentiel IFRS***

Période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène – 112 rue Garibaldi – 69006 Lyon
Ce rapport contient 26 pages
Référence : US-20-3-08

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112, rue Garibaldi – 69006 Lyon
Capital social : € 151 000 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire le 7 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 28 septembre 2020

Paris, le 28 septembre 2020

KPMG S.A.

Cailliau Dedouit et Associés



Ulrich Sarfati
Associé



Laurent Brun
Associé

II. Comptes semestriels établis selon les normes françaises

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Caisses, banques centrales	2	448 082	165 609
Effets publics et valeurs assimilées	1	678 274	629 454
Créances sur les établissements de crédit	2	139 843	110 627
Opérations avec la clientèle	4	3 262 212	3 080 412
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	11 557	28 064
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	1 861	2 098
Immobilisations corporelles	5	126	92
Autres actifs	6	88 788	79 336
Comptes de régularisation	6	47 704	51 547
TOTAL DE L'ACTIF		4 678 446	4 147 239

Passif au 30 juin 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales, CPP		127	26
Dettes envers les établissements de crédits	3	17	9
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	4 452 175	3 937 455
Autres passifs	8	3 882	6 300
Comptes de régularisation	8	96 716	82 542
Provisions	9	142	322
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	125 386	120 586
Capital souscrit		151 000	146 800
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(26 214)	(24 501)
Résultat de l'exercice (+/-)		600	(1 713)
TOTAL DU PASSIF		4 678 446	4 147 239

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	12	43 751	37 023	77 819
- Intérêts et charges assimilées	12	(37 530)	(32 380)	(67 773)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	75	35	178
- Charges de commissions	13	(62)	(45)	(105)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	(342)	(2 466)	(2 863)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	521	3 112	3 390
+ Autres produits d'exploitation bancaire				
- Autres charges d'exploitation bancaire				
PRODUIT NET BANCAIRE		6 413	5 279	10 647
- Charges générales d'exploitation	15	(5 148)	(5 042)	(10 101)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(644)	(1 030)	(2 259)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		621	(793)	(1 713)
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		621	(793)	(1 713)
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	16	(21)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		600	(793)	(1 713)
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		600	(793)	(1 713)
Résultat net social par action (en euros)		0,40	(0,55)	(1,17)

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Engagements donnés		339 506	317 666
Engagements de financement		280 511	317 666
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		58 996	
Engagements reçus		2 282	2 345
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 282	2 345
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	9 504 616	8 663 243

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 septembre 2020.

II - Faits caractéristiques du semestre

L'AFL poursuit un objectif annuel fixé à 800 millions d'euros. Au 30 juin 2020, la production réalisée sur la période avec les collectivités membres s'élève à 247,5 millions d'euros contre 166,3 millions d'euros au cours du premier semestre 2019, pour 68 contrats de crédit ayant une maturité moyenne de 16,8 années. A cela s'ajoute une production de 52,8 millions de crédits de trésorerie. Quoique saisonnier, le recours à l'emprunt par les collectivités a été plus dynamique sur le premier semestre 2020, qu'il ne l'avait été au cours des années précédentes et ce en dépit des élections municipales qui se sont tenues au premier semestre 2020, et qui généralement se traduisent par une baisse des investissements et partant des besoins de financement.

Au mois de janvier 2020, l'AFL a réalisé sous programme EMTN trois émissions constituant des abondements immédiatement fongibles avec des souches obligataires existantes. La première transaction libellée en dollar australien et d'une taille de 65 millions AUD, soit 40,2 millions d'euros équivalents, abonde une émission existante ayant une échéance en juin 2030 à une marge d'émission de 19 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT). La seconde transaction d'un montant de 100 millions d'euros, qui est un abondement de la souche en euro d'échéance juin 2026, a été effectuée à OAT plus 27,3 points de base. Pour finir, deux transactions de 60 millions d'euros chacune, abondant la souche en euro d'échéance juin 2028, effectuées à 26,3 et 35 points de base au-dessus de l'OAT.

Le 11 juin 2020, l'AFL a mis en production le dispositif de mobilisation des prêts en banque centrale (TRICP – Traitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme soit 2 279 millions d'euros au 30 juin 2020.

Au cours du premier semestre 2020, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 4,2 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2020 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elles ont été souscrites le 19 mars 2020 pour 3 200K€ et le 15 juin 2020 pour 1 000K€.

Le premier semestre 2020 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 6 413K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 221K€, à des plus-values de cession de titres de placement de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des revenus de commissions de 12K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 97K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2019 au terme duquel le PNB s'élevait à 5 279K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 4 643K€, à des plus-values sur cessions de titres de 409K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, à des charges de commissions de 10K€ et à une reprise sur les dépréciations des titres de placement de 237K€.

La marge d'intérêt de 6 221K€, réalisée au 30 juin 2020, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 741K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 661K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif au cours de la période ; et
- La charge des intérêts de la dette et du collatéral, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 4 140K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Au cours du premier semestre, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 425K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 342K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 83K€ qui se décomposent en 207K€ de moins-values de cessions et en 290K€ de plus-values de cessions.

Au 30 juin 2020, les charges générales d'exploitation, une fois retranché les refacturations et transferts de charges administratives, ont représenté 5 148K€ contre 5 042K€ au 30 juin 2019. Elles comptent pour 2 486K€ de charges de personnel contre 2 458K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 2 662K€ pour les charges administratives contre 2 584K€ pour le premier semestre 2019. Cette légère progression des dépenses administratives trouve son explication dans la hausse des impôts et taxes qui passent de 410K€ au 30 juin 2019 à 530K€ au 30 juin 2020.

La baisse des transferts de charges administratives de 749K€ au 30 juin 2019 à 541K€ s'explique par des frais de notation des émissions de dettes en baisse en raison d'un moindre volume d'émissions effectué au cours du premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019.

Le résultat au 30 juin 2020 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 644K€ sur la période contre 1 030K€ pour le premier semestre 2019, baisse qui correspond à la fin de l'amortissement de la première tranche du système d'information mais qui intègre néanmoins de nouvelles dotations aux amortissements liées à la poursuite par l'AFL de dépenses d'investissement dans l'infrastructure de son système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à 621K€ à comparer à -793K€ pour le premier semestre 2019.

Après la mise au rebut d'immobilisations incorporelles pour un montant de 21K€, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2020 fait ressortir un bénéfice de 600K€ contre une perte de 793K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui avait été caractérisée par des plus-values de cession de titres d'un niveau non récurrent de 409K€.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2020.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2019.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2020

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

Crise sanitaire liée au Covid-19

En décembre 2019, une nouvelle forme de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes ont été prises dans tous les pays pour répondre à la propagation du virus (fermetures de frontières, interdiction de voyager, mesures de confinement...). A ce jour la pandémie n'est cependant toujours pas circonscrite et de nouvelles mesures sont en cours de mise en place à la date d'arrêté des comptes semestriels.

En raison de l'internationalisation des économies, du poids considérable des échanges commerciaux et de l'internationalisation des chaînes d'approvisionnement, les effets de la pandémie touchent tous les pays et toutes les économies sans exception.

Les conséquences de cette crise pour l'AFL se situent principalement à trois niveaux :

- Au cours du premier semestre 2020, le marché du financement du secteur public local français, qui constitue le marché sur lequel l'AFL effectue l'ensemble de ses opérations de crédit, a été significativement affecté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a notamment entraîné le report du second tour des élections municipales. La récession en France devrait se traduire par une contraction d'une partie des recettes fiscales et tarifaires des collectivités locales, qui pourraient réduire à court et moyen terme leur capacité d'autofinancement et partant leurs dépenses d'investissement et éventuellement leur recours à l'emprunt même si celui-ci est traditionnellement moins soutenu en début de mandat pour le bloc communal.

- L'augmentation considérable de l'endettement public en France, consécutif aux dépenses gouvernementales de soutien aux ménages et aux entreprises, entrainera pour l'AFL une augmentation de son coût de refinancement sur les marchés, celui-ci étant fortement lié au prix auquel le gouvernement français emprunte lui-même auprès des investisseurs. Au-delà de l'endettement public en France, le haut niveau d'endettement des Etats, consécutif aux politiques de soutien budgétaires qui ont été mises en œuvre, pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur la situation des marchés financiers sur lesquels opère l'AFL ainsi que sur la qualité de ces contreparties, dont AFL est largement dépendante du fait de son modèle d'affaires.

Pour autant, dans l'environnement décrit ci-dessus, la production de crédits à moyen et long terme de l'AFL a été dynamique à hauteur de 247,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020 et l'AFL a pu reprendre ses opérations de refinancement dès le mois d'avril 2020.

Par ailleurs, compte tenu des mesures prises par l'Etat français pour soutenir l'activité économique dans ces circonstances exceptionnelles, la dette publique de l'Etat Français et des Collectivités devrait connaître une augmentation significative ce qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité de crédit de la France, des Collectivités et par conséquent de l'AFL. La situation financière de l'AFL a déjà été affectée à la marge par la hausse des spreads qui a impacté le coût du refinancement, lequel a pu être à ce stade, répercuté dans la hausse de la marge d'intérêt.

Ce contexte de dégradation de la situation économique a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque de l'AFL. Toutefois cette hausse des provisions ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 est essentiellement le résultat des changements de pondérations des scénarii macroéconomique par classe d'actifs consécutifs à la crise sanitaire alors que la qualité des actifs au bilan reste très élevée. Le coût du risque s'établit 453 k€ au 30 juin 2020 et s'établit à 1.8 points de base des expositions pour 1bp au 31/12/2019.

Le contexte actuel de forte volatilité des marchés financiers liée à l'épidémie de Covid-19 et à la chute brutale des prix du pétrole ont conduit à une baisse significative généralisée du cours des instruments financiers et à des tensions sur le marché obligataire. La réserve de liquidité de l'AFL a été affectée par la hausse des spreads lequel aurait pu impacter plus négativement les fonds propres prudentiel sans les mesures dites du " CRR quick fix". Il convient de mentionner qu'au 30 juin 2020, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité de 1 778 M€ lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie et le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève pour l'AFL à 626%. L'AFL peut compter également sur le dispositif de mobilisation des prêts en banque centrale qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme soit 2 279 millions d'euros au 30 juin 2020.

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2020	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	676 527	11 557		688 084
dont titres non cotés				
Créances rattachées	1 874	-		1 874
Dépréciations	(127)	-		(127)
VALEURS NETTES AU BILAN	678 274	11 557	-	689 830
Prime/Décote d'acquisition	4 084	(88)		3 996
31/12/2019				
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	628 453	28 064		656 517
dont titres non cotés				
Créances rattachées	1 225	-		1 225
Dépréciations	(224)	-		(224)
VALEURS NETTES AU BILAN	629 454	28 064	-	657 518
Prime/Décote d'acquisition	3 710	(111)		3 599

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	20 659	-	286 887	368 854	676 400	1 874	678 274	629 454
VALEURS NETTES AU BILAN	20 659	-	286 887	368 854	676 400	1 874	678 274	629 454
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	1 595	-	9 962	-	11 557	-	11 557	28 064
VALEURS NETTES AU BILAN	1 595	-	9 962	-	11 557	-	11 557	28 064

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2019	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2020	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	632 150	393 047	(466 544)		(274)	179	97	558 655	16 945
Investissement	25 368	105 676			(338)	470		131 176	761
VALEURS NETTES AU BILAN	657 518	498 723	(466 544)	-	(612)	649	97	689 830	17 706
Dont Décote/Surcote	3 599	4 908	(3 899)		(612)			3 996	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes à vue	448 082	165 609
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	448 082	165 609

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts								
- à vue	24 784				24 784	1	24 786	15 601
- à terme	115 000				115 000	58	115 058	95 026
Titres reçus en pension livrée								
TOTAL	139 784	-	-	-	139 784	59	139 843	110 627
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	139 784	-	-	-	139 784	59	139 843	110 627

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
- à vue	17				17		17	9
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	17	-	-	-	17	-	17	9

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Crédits de trésorerie	38 549	9 971
Autres crédits	3 223 662	3 070 442
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	3 262 212	3 080 412
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	3 262 212	3 080 412
<i>Dont créances rattachées</i>	7 298	6 945
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	6 483	3 794
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

Les créances douteuses correspondent à des impayés de plus de 90 jours et par contagion à l'ensemble des encours des contreparties en défaut. Bien que classées en créances douteuses, ces créances n'ont pas fait l'objet de dépréciations. Les dépréciations sont constituées sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Or, à la date de clôture, l'AFL entend récupérer la totalité de ses créances ainsi que les intérêts qui leurs sont rattachés.

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2020
Opérations avec la clientèle	101 363	106 050	138 320	899 852	2 009 329	3 254 914	7 298	3 262 212

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2019	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2020
Immobilisations incorporelles	12 704	242		(388)			103	12 661
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	10 031	242					103	10 376
Logiciels	522			(360)				162
Site internet	28			(28)				-
Immobilisations incorporelles en cours	122	144					(103)	163
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 728)			368	(603)			(10 963)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 098	387		(20)	(603)			1 861

Corporelles	31/12/2019							30/06/2020
Immobilisations corporelles	841	83		(32)			(13)	879
Immobilisations corporelles en cours	-							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(749)			32	(41)		5	(753)
Valeur nette des immobilisations corporelles	92	83		(0,4)	(41)		(8)	126

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2020	31/12/2019
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	88 699	79 260
Autres débiteurs divers	88	76
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	88 788	79 336
Comptes de régularisation		
Charges d'émission à répartir	12 924	13 461
Pertes à étaler sur opérations de couverture	29 709	21 150
Charges constatées d'avance	372	206
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	4 637	14 626
Autres produits à recevoir	61	
Autres comptes de régularisation	0,4	2 105
Valeur nette au bilan	47 704	51 547

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Titres de créances négociables	148 586	205 394			353 980		353 980	89 015
Emprunts obligataires		89 302	2 250 000	1 756 590	4 095 892	2 303	4 098 195	3 848 440
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	148 586	294 695	2 250 000	1 756 590	4 449 872	2 303	4 452 175	3 937 455

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	1 569	4 228
Autres créiteurs divers	2 313	2 072
TOTAL	3 882	6 300
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		
Produits d'émission à répartir	26 731	17 907
Gains à étaler sur opérations de couverture	50 824	54 599
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	10 974	10 037
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	8 187	
TOTAL	96 716	82 542

Note 9 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2020
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	65	-	-	-	-	65
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges	257	-	(179)	-	-	77
TOTAL	322	-	(179)	-	-	142

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2018	138 700	-	-	-	-	-	(22 622)	(1 878)	114 199
Variation de capital	8 100								8 100
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2018							(1 878)	1 878	
Résultat de l'exercice au 31/12/2019								(1 713)	(1 713)
Autres variations									
Solde au 31/12/2019	146 800	-	-	-	-	-	(24 501)	(1 713)	120 586
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2018									
Variation de capital	4 200 ⁽¹⁾								4 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2019							(1 713)	1 713	
Résultat de l'exercice au 30/06/2020								600	600
Autres variations									
Solde au 30/06/2020	151 000	-	-	-	-	-	(26 214)	600	125 386

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2020 à 151 000 000€ est composé de 1 510 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2020 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elles ont été souscrites le 19 mars 2020 pour 3 200k€ et le 15 juin 2020 pour 1 000k€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

	30/06/2020				31/12/2019			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	8 624 761	(84 054)	879 855	(48)	7 677 128	(42 641)	986 115	486
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	8 624 761	(84 054)	879 855	(48)	7 677 128	(42 641)	986 115	486
Swaps de taux d'intérêts	8 085 682	(81 163)	714 100	(48)	7 442 154	(44 831)	822 100	(140)
FRA								
Swaps de devises	539 078	(2 890)	165 755		234 974	2 190	164 015	626
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2020 à 7 977 321 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2020 à 647 440 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2020 à 879 855 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

	30/06/2020					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
OPÉRATIONS FERMES	751 138	2 841 903	5 031 720	202 955	410 900	266 000
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	751 138	2 841 903	5 031 720	202 955	410 900	266 000
Swaps de taux d'intérêts	308 650	2 841 903	4 935 130	37 200	410 900	266 000
FRA						
Swaps de devises	442 488		96 590	165 755		
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Interêts et produits assimilés	43 751	37 023	77 819
Opérations avec les établissements de crédit	54	7	50
Opérations avec la clientèle	16 292	13 412	28 440
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 050	1 129	2 024
<i>sur Titres de Placement</i>	951	1 129	1 924
<i>sur Titres d'Investissement</i>	99		100
Produits sur dérivés de taux	26 356	22 475	47 304
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(37 530)	(32 380)	(67 773)
Opérations avec les établissements de crédit	(917)	(480)	(1 162)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(12 399)	(10 717)	(23 451)
Charges sur dérivés de taux	(24 214)	(21 183)	(43 159)
Autres intérêts			
Marge d'interêts	6 221	4 643	10 047

Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Produits de commissions sur :	75	35	178
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	75	35	178
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(62)	(45)	(105)
Opérations avec les établissements de crédit	(6)	(2)	(5)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(56)	(43)	(100)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	12	(10)	72

Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	(342)	(2 466)	(2 862)
Résultat net des opérations de change	(0,4)		(0,2)
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	(342)	(2 466)	(2 863)
Résultat de cession des titres de placement	425	2 874	3 363
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	97	237	27
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	521	3 112	3 390

Note 15 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 585	1 544	2 991
Charges de retraites et assimilées	165	160	324
Autres charges sociales	737	754	1 417
Total des Charges de Personnel	2 486	2 458	4 732
Frais administratifs			
Impôts et taxes	530	410	495
Services extérieurs	2 672	2 924	5 818
Total des Charges administratives	3 203	3 333	6 313
Refacturation et transferts de charges administratives	(541)	(749)	(943)
Total des Charges générales d'exploitation	5 148	5 042	10 101

Note 16 - GAINS OU (PERTES) SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	(21)		
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	(21)	-	-

Note 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.
Les déficits fiscaux qui s'élevaient à 25,1m€ au 30 juin 2020 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

Note 18 - PARTIES LIEES

On dénombre, au 30 juin 2020, une convention de prestations de services administratifs, une concession de licence pour l'utilisation d'une marque ainsi qu'un bail pour des locaux professionnels, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.

Agence France Locale S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2020**

Période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène - 112, rue Garibaldi - 69006 Lyon
Ce rapport contient 16 pages
Référence : US-20-3-09

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112, rue Garibaldi – 69006 Lyon
Capital social : € 151 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire le 7 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi par le Directoire le 28 septembre 2020 commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense, le 28 septembre 2020

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati
Associé

Paris, le 28 septembre 2020

Cailliau Dedouit et Associés



Laurent Brun
Associé